

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. PIERRE MAGNAN, commissaire
 Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE
ET DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 19 février 2020 à 9 h
Centre de Congrès de Thetford Mines
777, 9e Rue Sud
Thetford Mines

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI DU 19 FÉVRIER 2020

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	1
COMMUNAUTÉ ARCHIGANTEGOU M. FRANÇOIS DROUIN (DM 29).....	1
DIRECTIONS RÉGIONALES DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC M. YV BONNIER ET M. PHILIPPE LESSARD (DM 39).....	8
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE THETFORD M. LUC RÉMILLARD ET M. JACQUES LAROUCHE (DM 67).....	21
M. PIERRE DESHAIES (DM 75).....	33
MRC DES SOURCES M. PHILIPPE LABEL (DM 57).....	46
UNIVERSITÉ LAVAL M. OLIVIER JACQUES (DM 89).....	57
CISSS CHAUDIÈRE-APPALACHES M. RENÉ VEILLETTE (DM 51).....	70
CISSS CHAUDIÈRE-APPALACHES M. PHILIPPE LESSARD (DM 31).....	78
SABLES OLIMAG INC. M. CLAUDE GOSSELIN ET M. DANNY LESSARD (DM 33).....	86
COMITÉ D'APPUI AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉS DE LA RÉGION DES APPALACHES M. MARIO DUFRESNE ET Mme FLORENCE LOUBIER (DM 9).....	107
MOT DE LA FIN	116

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 FÉVRIER 2020 À 13 h 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Alors bonjour, mesdames et messieurs. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*.

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, et je vous en remercie.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure très courtes en audience publique. Je demande tout d'abord aux personnes dont la présentation est prévue pour ce soir, pour... pardon, c'est maintenant soir, matin, après-midi, là, alors... pour ce matin, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle si ce n'est déjà fait pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser leur point de vue.

Nous vous soulignons que nous avons la possibilité et vous avez la... pas « nous », mais vous avez la possibilité de rectifier des faits qui sont mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme par exemple une erreur de date ou de quantité ou une fausse référence, une citation erronée, et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience. Ni d'ailleurs aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Sans plus tarder, j'appelle monsieur François Drouin.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
COMMUNAUTÉ ARCHIGANTEGOU
M. FRANÇOIS DROUIN**

M. FRANÇOIS DROUIN :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Je suis un peu heureux de la tournure des événements, qu'on puisse se parler un de ces jours sans se parler par les médias.

Ça fait que moi, je me présente. Moi, je suis François Drouin, je suis chef de la communauté autochtone Archigantegou. C'est l'ancien nom des peuples Wabanakis. Nous sommes des hors réserve, puis notre territoire, c'est le nord-est de l'Amérique du Nord.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Depuis 1975, il y a eu plusieurs commentaires et... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] nous serons disposés à vous écouter. »

LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur. Votre dernière offre, on ne peut pas la refuser, bien sûr, puisque vous nous offrez de nous aider.

Je vous demanderai, vous dites : « Depuis le temps, nous avons -- nous savons comment travailler et utiliser nos produits en toute sécurité »?

M. FRANÇOIS DROUIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez déjà expérimenté le travail avec les résidus miniers amiantés?

M. FRANÇOIS DROUIN :

Moi, j'ai... je suis comme tout le monde dans la région : j'ai travaillé dans les mines.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Puis on a vu la sécurité, comment que ça se passait, du début, quand on a commencé à travailler, à la fin, quand ils ont fini par fermer les mines, là.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Il y a eu beaucoup, beaucoup d'améliorations et de... -- comment on peut dire ça? -- de préserver les ressources et préserver la santé.

Quand on voit les travaux qui se font, il y en a qui sont habillés en scaphandre, puis le gars à côté, il n'a rien. Il y a un problème à quelque part, il y a une norme qui n'a pas d'allure là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Nous autres, on a des projets, on a fait des demandes puis...

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites « on », c'est qui?

M. FRANÇOIS DROUIN :

Ça, c'est les... moi, je représente plusieurs groupes...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. FRANÇOIS DROUIN :

... dont Méti-Faune, et nous autres, on a... on voulait prendre des roches d'un bord d'une rivière, les mettre l'autre de la rivière.

On ne peut pas toucher une roche. Crime, il faut faire de l'enrochement sur la rivière, elle est en train de manger un territoire. Il faut enrocher. Puis il y a de la place pour passer, on ne brise rien. Mais c'est des choses qui sont aberrantes, qui n'ont pas de sens. Ça fait que tout que c'est...

Moi, j'ai des terres, j'ai des terrains aussi sur une zone qu'on dit humide. Il y a deux kilomètres carrés humides. Tous les autres autour se sont bâtis dans le même coin, puis eux autres, ils ne sont pas humides, mais nous autres, on l'est. Ça n'a pas de sens non plus. Puis on ne peut pas rien faire, on est barré. Je ne peux même pas passer pour aller sur mon terrain. Ça fait qu'on n'a pas le choix de se lever, comme propriétaire des territoires, puis dire : « Regarde, nous autres, là, c'est assez, on va aller de l'avant, on va supporter nos entreprises qui ont des problèmes avec les normes », que souvent les entreprises ne peuvent pas suivre la norme parce que la norme, elle fait des choses qui sont trop dispendieuses pour que la compagnie, elle suive, ou l'organisme soit capable d'opérer. Ça fait que ça meurt dans l'oeuf tout le temps.

Ça fait que nous autres, on a des... on a... comme la fabrique à Black Lake, ils veulent nous donner le terrain parce qu'ils ne sont plus capables de rien faire avec puis ils savent que nous autres, comme autochtones, on peut travailler sur notre terrain, c'est chez nous. On peut avoir des commentaires, des suggestions, c'est correct. On s'assit, on jase. Mais la pire des affaires que vous faites dans le sens, là, l'environnement, vous dites non à un projet, puis quand on demande : « Comment on peut faire d'après vous? », ils nous disent : « Bien, organisez-vous, trouvez la solution. » Ils n'en ont pas plus. On fait quoi avec ça? Nous autres, on opère, puis après ça, on fait quoi?

Ça fait qu'on s'enligne pour s'assir, en jaser ensemble, puis qu'on soit capable de mettre une

norme qui a de l'allure pour tout le monde.

Puis les... la façon de travailler avec nos produits... Premièrement, l'amiante, elle ne partira pas d'ici, puis nous autres non plus. Il faut vivre avec. Puis c'est comme dans les lacs. Moi, je travaille... j'avais une pourvoirie puis on ne peut pas ensemer des poissons qui n'existent pas dans le coin, dans le territoire, parce que ça va débalancer la faune de ces affaires-là. Ça fait que ça, c'est normal ici aussi.

L'amiante, on va la garder chez nous, là, puis au lieu d'aller la porter à Québec puis nous la ramener dans deux ans, dire qu'elle est décontaminée, ça irait mieux comme ça, oui, qu'on garde nos affaires, qu'on travaille avec, puis...

Moi, quand j'étais dans les mines, moi, ma job, c'était de... quand il y en a un qui disait : « Oui, il commence à avoir de la poussière », je prenais le truck à l'eau, j'en mettais dans le chemin. Il y avait moins de poussière, tout le monde était content puis ça allait très bien. On avait nos masques quand même souvent, puis quand on n'en avait pas besoin, on n'en avait pas besoin; il n'y en avait pas de poussière, ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

Mais comment vous déterminiez que vous n'en aviez pas besoin?

M. FRANÇOIS DROUIN :

Bien, quand il n'y a pas de poussière, il n'y en a pas, il n'y en a pas, là.

LE PRÉSIDENT :

Quand il n'y a pas de poussière visiblement?

M. FRANÇOIS DROUIN :

Oui, dans un sens, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Bien, il y a...

LE PRÉSIDENT :

Parce que souvent, les poussières très fines ne sont pas visibles.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Oui, mais... Moi, j'ai travaillé à Fermont, il y en a de la poussière là aussi, là. Ce n'est pas mieux qu'ici. J'ai travaillé dans les fonderies, c'est pire que l'amiante, ça là, là. Mais c'est des grosses compagnies qu'eux autres, elles sont bien implantées puis tout va bien. Mais elles n'ont pas été nationalisées, eux autres. Le gros problème, ça a commencé là. Ça fait que c'est ça qui est arrivé un peu, là, puis nous autres, on aurait fait bien des actions en 75. En tout cas, quand ils ont décidé qu'ils bannissaient l'amiante, là. Le vin nouveau, on l'aurait retourné en France.

Non, mais c'est des actions qu'on peut faire, puis le monde ne l'ont pas fait. « Tu ne veux pas de notre amiante; on ne veut pas de ton vin, retourne chez vous, le Français. » Bon, c'est... là, c'est... Il y a quelque chose à faire.

Nous autres, on est... vous n'avez pas connu ça, vous autres, le vieux Saint-Maurice, la bourgade. On était 2 000, là, puis on était 2 000 ensemble. Il n'y en avait pas un qui était au travers des autres.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, d'habitude, je me retiens de sourire ou de rire, mais là, je ne m'attendais pas à celle-là.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Non?

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Drouin, j'ai lu votre mémoire puis, bon, on en prend acte. Quand vous dites que vous

allez supporter les communautés, donc les MRC, les villes... la ville et... dans toute action visant à restreindre leur champ d'action, est-ce que je dois comprendre que... puis là, je vous écoute puis je pense que c'est plus clair maintenant dans ma tête, là, mais est-ce que je dois comprendre que s'il y avait un consensus social, par exemple, pour l'exploitation des résidus miniers amiantés, votre communauté supporterait la communauté, la Ville, les MRC, et caetera?

M. FRANÇOIS DROUIN :

Oui, ça, c'est certain, puis on est prêt à prendre part aussi au projet.

LE COMMISSAIRE :

O.K. C'est bon.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Être pleinement, comme on dit...

LE COMMISSAIRE :

Impliqués et partenaire?

M. FRANÇOIS DROUIN :

... partenaire dans le projet puis... C'est ça, oui. Ça, nous autres, on est prêt à faire ça en masse, là. Si, eux autres, ils ont un projet, puis ils ont de la misère, on embarque dans le projet, puis la misère, ils vont en avoir moins un peu, là.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon.

M. FRANÇOIS DROUIN :

C'est ça qu'on dit. On va s'aider un peu, oui.

LE COMMISSAIRE :

C'est une bonne attitude. Donc, je vous remercie beaucoup.

M. FRANÇOIS DROUIN :

D'accord?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Drouin.

M. FRANÇOIS DROUIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Philippe Lebel.

Monsieur... Pardon, il y a eu une inversion. Je comprends... juste un moment, je m'adresse à monsieur Corcoran-Tardif. Donc, monsieur Philippe Lebel serait le cinquième. O.K., très bien.

Alors, docteur Viger-Bonnier.

Alors bonjour, docteur Bonnier.

DIRECTIONS RÉGIONALES DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

M. YV BONNIER-VIGER

M. PHILIPPE LESSARD

M. YV BONNIER-VIGER :

Il faut cliquer là-dessus? Oui.

Alors, oui, bonjour. Alors, je suis Yv Bonnier-Viger, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive et directeur régional de santé publique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, et je suis accompagné de Philippe Lessard.

M. PHILIPPE LESSARD :

Oui. Je suis directeur de santé publique de la région de Chaudière-Appalaches et cosignataire du mémoire qui a été déposé au nom du collectif des directeurs régionaux de santé publique du Québec.

M. YV BONNIER-VIGER :

Alors, nous représentons nos... les 16 directeurs régionaux de santé publique du Québec qui, avec la ministre de la Santé, constituent ce qu'on appelle les autorités de santé publique au Québec.

Notre mémoire, dans un premier temps, rappelle les rôles et responsabilités des directeurs régionaux de santé publique, et passe rapidement sur la question de la problématique de l'amiante et introduit la notion de décontamination qu'on a déclinée en trois situations qui nous semblaient plus importantes au Québec : l'environnement bâti, l'amiante dans les routes, puis finalement, la décontamination des régions minières. Et on termine avec le financement de la décontamination comme telle.

Ce matin, évidemment, on ne va pas tout reprendre tout ça, mais on va passer directement à la conclusion, avec les huit recommandations qui se retrouvent dans le mémoire pour les résumer rapidement.

La première... Ça va jusqu'ici?

M. PHILIPPE LESSARD :

Oui.

M. YV BONNIER-VIGER :

La première recommandation, donc, est que nous avons bien sûr participé au rapport sectoriel du ministère de la Santé et des Services sociaux et on voudrait juste réaffirmer notre appui à ce rapport sectoriel, qu'on peut résumer assez rapidement avec... en disant qu'il établit le risque à la santé de la problématique des fibres d'amiante dans l'air qui sont respirées et met en évidence que ce qu'il faudrait atteindre, c'est les concentrations les plus basses qu'il est possible d'atteindre selon les principes. En anglais, là, l'acronyme ALARA.

Et si jamais on devait travailler dans les haldes, le rapport sectoriel énonce un certain nombre de normes pour être sûr qu'on ne causera pas d'autres maladies liées à l'amiante en faisant cela. Donc, en diminuant... en s'assurant de ne pas mobiliser d'autres fibres d'amiante et en ne créant pas non plus d'autres problèmes avec d'autres polluants qui pourraient survenir de la part des procédés, comme par

exemple les organochlorés qui pourraient être relâchés ou les gaz à effet de serre.

M. PHILIPPE LESSARD :

La deuxième recommandation du mémoire se lit comme suit :

« Sensibiliser et éduquer en continu la population et les travailleurs aux dangers de l'exposition à l'amiante. »

Vous avez eu à l'occasion de constater, depuis les travaux du BAPE, et j'ai eu à l'occasion moi-même de le constater, étant directeur de santé publique de la région, comment il y avait un historique particulier, dans le secteur de Thetford particulièrement, dans la façon dont les citoyens, dont la population et les travailleurs, même, voient ou considèrent le risque à la santé en rapport avec l'exposition de la présence d'amiante, là, qui est présente dans la région, dans le territoire, et omniprésente, même, dans la municipalité particulièrement -- notamment.

Il est clair qu'au-delà de... c'est sûr que les termes qui sont évoqués dans la recommandation « Sensibiliser et éduquer », oui, c'est vrai, ça fait partie de ce qui devrait... ça devrait être l'objectif qu'on devrait avoir pour gérer le changement qui s'en vient au niveau... qui devrait découler normalement des travaux du BAPE et des recommandations éventuellement, là, par rapport à une gestion plus sécuritaire et responsable de l'amiante au Québec. Mais il faut être bien conscient aussi qu'il y aurait vraiment un travail particulier de compréhension, de bien comprendre c'est quoi la dynamique du milieu, c'est quoi vraiment qui sous-tend cette... la faible perception du risque auquel vous avez eu l'occasion d'entendre hier suite au sondage qui a été réalisé notamment, de constater effectivement cette faible perception du risque de la part des citoyens consultés. Et c'est un peu la même chose au niveau des travailleurs du milieu aussi. Et c'est des particularités qui sont vraiment, je dirais, présentes dans le territoire, dans la région, et qui sont différentes de ce qui est connu ou vécu ailleurs au Québec pour ce qui est des travailleurs qui sont exposés dans les milieux... dans les... dans des chantiers de construction, par exemple, ou de rénovation.

Donc, oui, sensibiliser et éduquer, mais il y a un travail certainement préliminaire de bien comprendre le contexte pour s'assurer qu'on va réussir à avoir une bonne gestion du changement par rapport au futur.

M. YV BONNIER-VIGER :

L'autre recommandation était concernant la limite à ne pas dépasser pour les gens qui travaillent... qui sont en présence d'amiante quand ils travaillent. Le rapport sectoriel en parlait de ramener la norme actuelle d'une fibre par cc à 0.1 fibre.

LE PRÉSIDENT :

0,01.

M. YV BONNIER-VIGER :

0,01, merci beaucoup, fibre par cc.

Pourquoi on insiste là-dessus, c'est qu'on parle... quand on parle d'une norme, ce n'est pas la norme à atteindre, c'est vraiment la norme à ne jamais dépasser. Parce que quand on travaille avec même des appareils de protection individuelle, les conditions de travail font que ces appareils-là ne performant pas comme ils performant en laboratoire. Alors, même s'ils sont efficaces en laboratoire dans les faits, la personne qui travaille, à un moment donné elle a soif, à un moment donné elle a chaud, il y a de la sueur qui lui tombe dans les yeux, elle veut s'essuyer, ça fait qu'il y a toujours une exposition à l'air qui se produit pendant le travail, en réalité. Et si la concentration est trop élevée, bien, le risque est là, même si les gens sont supposés être protégés parce qu'ils ont des appareils de protection individuelle en plus d'un milieu.

Donc, la norme d'une fibre par cc est... de toute façon, vous le savez bien, là, est excessive par rapport à tout ce qui se fait dans le monde, et on pense que tant qu'à changer de norme, visons les meilleures normes actuelles que l'on retrouve dans certains pays européens, par exemple.

M. PHILIPPE LESSARD :

La prochaine recommandation traite de l'établissement des registres. Pourquoi un registre? C'est pour s'assurer que partout où, au Québec, il y a présence d'amiante, que ce soit dans des établissements, dans des milieux de travail, ou que ce soit dans des... par exemple, dans d'éventuels aménagements paysagers qui seraient... qui découleraient, par exemple, vous en avez entendu parler, des travaux de décontamination des routes qui sont... dans lesquelles il y a déjà... il y a de l'asphalte avec de l'amiante intégré à l'intérieur, donc qu'il y aurait... il y a des projets à ce moment-là de ramasser ce matériau-là en bordure des routes.

Donc, il y a comme là un risque qu'il y est, effectivement, une présence inopportune, si on veut, là, de produits qui contiennent de l'amiante et qui pourraient éventuellement être dégagés dans l'air suite à des manipulations, et s'il n'y a pas de registre pour bien identifier quels sont... où sont ces endroits où il y a un risque de dégagement dans l'air de fibres d'amiante, que ça devient plus aléatoire en termes de gestion responsable de la présence de l'amiante au Québec.

Donc, il y a des... et il y a des enjeux, donc oui, il faut... le registre est une question, une modalité qui nous apparaît pertinente, mais en même temps, il y a des enjeux de faisabilité. C'est toujours difficile

d'avoir des registres à jour, bien complétés, et caetera. Donc, il y a comme vraiment une lecture à faire sur la faisabilité, mais ça nous apparaît quand même la mesure... une mesure qui doit être regardée de très près comme... en termes de gestion de risques.

M. YV BONNIER-VIGER :

Pour ce qui est de la... justement, quand on parle de gestion de risques, on a trouvé que le MTQ a eu une approche créatrice -- créative intéressante où on a mis de l'avant les principes qu'on prône, c'est-à-dire de réduire au maximum la dispersion des fibres dans l'air, donc leur technique qui permet de retirer l'asphalte puis d'enrober immédiatement les granulats pour éviter la dispersion de fibres, on trouvait une façon intéressante, donc, qu'on veut souligner.

Le MTQ, évidemment, ne travaille que sur ses tronçons à lui, dont il est responsable, mais je pense que cette solution, si elle s'avère finalement vraiment correcte, là, parce que c'est en projet pilote encore malgré tout, on devrait, je pense, par équité, donner à toutes les municipalités qui ont mis de l'amiante dans leurs routes la possibilité d'utiliser ces techniques-là, donc subventionner par, évidemment, aussi l'ensemble des taxes des Québécois et non pas uniquement les taxes foncières des résidents des villes.

M. PHILIPPE LESSARD :

Une autre recommandation porte sur le fait d'effectuer des mesures précises de l'amiante dans l'air et en surveiller... faire la surveillance à long terme.

Vous avez été à même de constater combien il y avait peu ou pas de données au Québec sur la présence ou les mesures d'exposition de présence d'amiante dans l'air au niveau de l'environnement. Et pour des questions, là, de... je dirais, de technique et de faisabilité et de coûts aussi, là, vous êtes bien au fait de ça, bien, on considère qu'il serait important et vraiment nécessaire qu'on puisse avoir accès, dans les années à venir, à des mesures plus précises, là, de l'amiante dans l'air, particulièrement dans les régions minières, bien sûr, puis en effectuer la surveillance à long terme, que ce soit pour apprécier, par exemple, l'impact de la proximité d'une halde sur la qualité de l'air, donc la proximité pour les citoyens qui vivent proche d'une halde, que ce soit pour apprécier l'évolution du bruit de fond comme tel, le maintien d'un bruit de fond, si on se donne comme objectif de maintenir dans d'éventuels projets et ne pas dépasser le bruit de fond, donc de bien le connaître le bruit de fond, et apprécier... que ce soit pour apprécier la diminution du bruit de fond si effectivement on allait dans une perspective plus d'objectif de décontamination, qui aurait normalement comme objectif de réduire progressivement l'exposition des citoyens à la présence d'amiante dans l'air, donc le bruit de fond dans le territoire.

M. YV BONNIER-VIGER :

Alors, justement, parlant de décontamination, pour illustrer ça, j'aimerais peut-être partager notre vision de ce que serait la décontamination. L'idée, c'est évidemment de revenir au Québec à un niveau d'amiante dans l'air qui soit le plus proche du niveau qu'on retrouve dans l'air naturel avant qu'on commence à sortir l'amiante et à le disperser un peu partout.

Donc, la première étape d'une décontamination consiste effectivement à connaître quel est l'état de la situation. On a parlé des registres pour ce qui est des... pour ce qui est des bâtiments ou des routes, mais aussi l'état de la situation ici dans les régions où on a extrait l'amiante, savoir où se retrouvent les sources de fibres qui sont, soit par l'érosion éolienne ou l'érosion hydrique, sont déplacées, et donc, caractériser clairement l'ensemble du territoire ici pour savoir d'où on part.

Une décontamination, ça implique aussi une mobilisation importante de ressources. On pense que les gouvernements national et fédéral devraient se mettre ensemble et mobiliser un fonds spécial de décontamination. Dans le fond, ça deviendrait une espèce de grand projet social où on décontaminerait l'ensemble du Canada et du Québec de tout cet amiante qui a été dispersé partout. Donc, ça implique une structure comme ça a été évoqué, là, soit une agence de décontamination au niveau fédéral et puis avec des répondants ou avec un... en miroir, des agences provinciales, territoriales ou nationales, et un investissement suffisant pour être capable de pouvoir mener sur plusieurs années cette décontamination.

Ça implique des projets de recherche importants. On a parlé ici d'instituts, là, qui viendraient s'installer ici ou d'observatoires, mais en fait, c'est bien. Il va falloir... on ne peut pas non plus rien faire, là, c'est clair qu'il faut arrêter la dispersion des fibres dans l'air à partir des haldes.

Mais comment est-ce qu'on travaille dans les haldes sans soulever d'autres poussières? Comment est-ce qu'on peut travailler correctement à valoriser des résidus miniers sans mettre en danger personne ni polluer davantage? Bien, actuellement, malheureusement, la solution n'existe pas. Les solutions qui ont été proposées n'ont pas été démontrées tout à fait sans danger.

Donc, il faudrait mettre en place un vaste projet de recherche pour faire ça dans ce contexte-là, pour arriver à éventuellement ramasser suffisamment d'expertise pour être capable de faire ça correctement. Puis en le faisant, je pense que non seulement on arriverait à éventuellement décontaminer notre société de l'amiante, mais aussi acquérir suffisamment d'expérience pour être capable de vendre même cette expérience à l'extérieur puisque de l'amiante, il y en a partout sur la planète.

Donc, on pourrait devenir des... de leaders de producteurs puis de pollueurs avec l'amiante, on veut devenir des leaders de la décontamination et d'un environnement propre et vert.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon?

M. YV BONNIER-VIGER :

Et la mobilisation des ressources financières.

LE PRÉSIDENT :

Ça va? C'est bon. Bien, merci.

M. YV BONNIER-VIGER :

C'est beau. Je lui ai coupé son...

LE PRÉSIDENT :

Bien, j'imagine, docteur Lessard, vous allez revenir tout à l'heure pour votre propre mémoire, hein?

Tout d'abord... en fait, il y a plusieurs points dont j'aimerais discuter.

Docteur Viger, quand vous faisiez référence que dans un monde idéal, il aurait fallu déterminer le bruit de fond avant... évidemment, on ne peut pas retourner avant les mines. Donc, la seule chose qui peut être faite dans le contexte actuel, c'est de déterminer le bruit de fond...

M. YV BONNIER-VIGER :

Actuel.

LE PRÉSIDENT :

... à l'heure actuelle. Et je voudrais vous entendre là-dessus.

Quand vous dites « déterminer le bruit de fond », c'est déterminer le bruit de fond dans certains secteurs particuliers, dans des récepteurs plus sensibles? Est-ce que ça sera une caractérisation intensive à travers toute la ville pendant, mettons, un an ou deux? Qu'est-ce que vous entendez par « une bonne caractérisation du bruit de fond »?

M. YV BONNIER-VIGER :

Bien, il faut savoir ce que les gens respirent.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends très bien, là.

M. YV BONNIER-VIGER :

Donc, ça veut dire, oui, proche des maisons, proche des habitations, proche des écoles, proche des endroits où des gens travaillent. Par exemple, on sait qu'il y a quelques projets actuellement près des haldes, là, où les gens travaillent dans les haldes. Donc, qu'est-ce qu'ils mobilisent quand ils travaillent.

Donc, vraiment pendant effectivement au moins une année complète pour tenir compte de toutes les variations saisonnières, on doit s'assurer de savoir qu'est-ce que les gens respirent.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Un autre point que j'ai évoqué hier lorsque le sondage qui a été réalisé a été présenté, j'avais soulevé une question, une question un peu... à la suite d'une surprise que j'ai eue par rapport au niveau de fiabilité que les citoyens accordaient à la Santé publique par rapport aux risques sur la santé que représente l'amiante. Ce n'est pas... J'ai vu le reportage à Radio-Canada puis ils ont vraiment raté un morceau extrêmement important. Ce n'est pas que... Ils ont raté le fait de mentionner que c'était bel et bien la fiabilité par rapport aux données relatives aux risques sur la santé. C'est malheureux.

Mais reste quand même que j'ai avoué très candidement ma surprise de voir que par rapport à un point aussi névralgique, que ça soit les élus municipaux à qui la population a plus confiance que la Santé publique, je me dis : « Depuis nombre d'années où la Santé publique est en place, comment l'expliquer? »

Et j'ajouterais une chose aussi. Hier soir, il y avait un jeune intervenant... en fait, deux jeunes intervenants qui étaient... qui s'étaient présentés, et la... une des personnes était.. avait une soif terrible d'information et est allée chercher des informations un peu partout, et j'ai posé la question -- évidemment, on parle d'une personne : « Est-ce que vous avez déjà reçu des informations, des documents d'information, des documents de sensibilisation de la Santé publique? » C'est une personne qui est née ici, qui est née ici depuis longtemps, et la réponse a été : « non ».

Alors, je voulais avoir votre avis là-dessus. En fait, j'aurais pu vous poser la question lorsque vous

seriez venu, mais je vous poserai d'autres questions. Mais je voudrais avoir votre avis là-dessus. Comment expliquer qu'après tant d'années, tant d'efforts déployés par la Santé publique pour informer, pour sensibiliser, on arrive à uniquement avoir un pourcentage de 67 % des gens qui disent : « On a confiance... on considère que les données, les informations sont fiables »?

M. PHILIPPE LESSARD :

Écoutez, j'ai été un peu surpris moi-même du sondage, au sens où même je pensais qu'on serait... la Santé publique serait plus bas dans les... dans la réponse de la population, des citoyens sondés.

LE PRÉSIDENT :

Et pourquoi?

M. PHILIPPE LESSARD :

Parce que je vous dirais qu'historiquement, ce que j'ai connu dans la région, c'est tellement une polarisation des opinions, des points de vue par rapport aux risques que représentait l'amiante à Thetford, une polarisation dans les discours, dans les propos tenus publiquement par certains acteurs municipaux, notamment, qu'au-delà de l'effort qu'on a fait ou l'exercice qu'on a fait en 2009, dont je vais vous parler un petit peu tout à l'heure dans mon mémoire, en 2009, de faire une communication publique où on a transmis à toute la population de Thetford un matériel, de l'information sur les résultats de l'étude qui avait été faite par l'INSPQ sur l'évaluation du risque à la santé à Thetford secondairement à des mesures de qualité de l'air dans des maisons et dans des quartiers, là, de la municipalité. Donc, une évaluation de risque qui permettait de présenter à la population la lecture du risque que l'on faisait comme Santé publique pour les citoyens, et comment... qu'est-ce qu'on suggérait comme mesure pour atténuer le risque ou gérer ce risque-là de façon plus responsable au fil des années... dans les prochaines années.

Depuis 2009, il n'y a pas eu d'autres communications publiques dans ce sens-là qui ont été faites à la population, si ce n'est des réponses que j'ai eu l'occasion d'adresser parfois en réaction à des commentaires ou à des propos publics que certains acteurs ont tenus, notamment des demandes de congédiement de la part de mon ministre de la Santé à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je ne veux pas rentrer là-dedans.

M. PHILIPPE LESSARD :

Non non, mais ça fait partie du contexte où...

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi il n'y a rien eu depuis 2009?

M. PHILIPPE LESSARD :

Parce que je savais que le risque de tenter de communiquer à la population des... le point de vue de la Santé publique, ça serait un moyen qui serait saisi automatiquement par les... je dirais, les tenants d'une position adverse pour encore en rajouter sur le fait que cette information-là est inappropriée, inadéquate, et qu'eux, étant plus en proximité des citoyens, ce discours-là omniprésent dans le milieu que l'amiante n'est pas un problème à Thetford, et je comprends les citoyens de penser ça, mais il y a eu des... donc des... c'est un risque que j'ai décidé de ne pas prendre à ce moment-là de tenter de provoquer encore plus publiquement, je dirais, de propos contradictoires qui mêleraient encore plus le monde.

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas un cercle vicieux?

M. PHILIPPE LESSARD :

Ça peut devenir un cercle vicieux. Ça fait plusieurs années que je demande qu'il y ait effectivement des travaux plus organisés, structurés, concertés entre les différents partenaires pour en arriver plutôt à s'asseoir et à parler avec la population le même langage, et ce qui se traduit probablement aujourd'hui, 10 ans plus tard, avec l'exercice qu'on retrouve actuellement, là, au niveau du BAPE et que j'aurais souhaité pouvoir réaliser bien avant ça. Je vais en parler un petit peu plus tard dans ma présentation.

J'ai tenté de saisir des... de forcer ou renforcer les possibilités d'intervenir et de travailler avec le milieu et de parler à la population un langage commun, ce qu'on n'a pas réussi à faire avec le temps dans ces années-là.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Lessard, je vous posais la question : on voit dans vos mémoires, là, le vôtre, celui de vos collègues, vous mettez souvent en lumière que votre responsabilité première, c'est la santé du

public puis c'est d'informer le public, et là, vous me dites que vous avez pris la décision, en 2009, de ne pas intervenir, là. Ça fait quand même neuf ans, là, qu'il n'y a eu aucune approche envers le public. Est-ce qu'il n'y a pas là, je ne le sais pas -- comment dirais-je? -- un manque de la Santé publique, là, vis-à-vis la responsabilité que vous-même vous affichez dans tous vos mémoires de décider de ne pas faire de communications, de ne pas tenter de mettre au point une stratégie de communication pour tenter d'améliorer les choses?

M. PHILIPPE LESSARD :

Écoutez, je peux recevoir le blâme, appelons ça comme ça, là, de votre part par rapport à cette question-là. Est-ce que j'ai fait le bon choix à l'époque ou pendant cette période-là? Je demeure convaincu que oui. Maintenant, on pourra toujours me le reprocher peut-être de ne pas l'avoir... de ne pas avoir tenté, je dirais, d'agir et de communiquer en marge de ce qui serait contre... les contre-messages qui apparaîtraient publiquement suite à ces communications-là.

J'ai fait ce choix-là. Je peux... je reconnais. Maintenant, est-ce que c'est le mauvais choix, le bon choix? Il reste que je reste -- demeure convaincu que déjà à l'époque, en 2009, quand on a fait cette communication-là publique, on avait réussi à le faire avec la collaboration du maire de l'époque, ce qui était une primeur, je vous dirais. Et le message qu'on a réussi à porter à ce moment-là m'apparaissait et nous apparaissait correct pour toutes les deux parties.

Et par la suite, bien, force est de constater que le... je dirais, les pressions dans le milieu ont amené les discours divergents de plus en plus, là, sur la place publique et dans les médias, ce qui faisait que pour moi, c'était comme peine perdue de tenter de reprendre ça sans qu'il y ait vraiment une période de discussion et d'entente sur la façon dont on va communiquer des messages qui vont être... qui vont arrêter de mêler la population, mais qui vont les aider à mieux comprendre, justement, le risque.

Puis je vous dirais que... je vais en parler tout à l'heure, mais je vous dirais que notre... on a un rendez-vous important, même à la suite du BAPE, à ce qu'il y ait des... vraiment des démarches... une démarche de communication et d'implication des citoyens pour être... et qu'ils soient consultés et qu'ils soient amenés à avoir l'information adéquate, juste, sans la minimiser, sans l'exagérer de la part des parties prenantes, puis qu'on puisse le faire à ce moment-là puis que les citoyens soient amenés à mieux saisir, je dirais, jusqu'à quel point leur connaissance ou leur perception du risque est juste et qu'elle pourra être nuancée par rapport à ce qui a été exprimé par le sondage.

LE COMMISSAIRE :

Et là, qu'on se comprenne bien...

M. PHILIPPE LESSARD :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

... ce n'était pas un blâme à votre intention, c'est que nous, on a besoin, pour notre analyse, là, de comprendre pourquoi les choses ont évolué de la sorte et puis ça va nous aider à mieux conclure notre analyse.

LA COMMISSAIRE :

Bonjour, docteur Viger. Vous venez de mentionner, dans l'une de vos dernières interventions, que de travailler avec les haldes, présentement avec les résidus miniers, il n'y avait pas vraiment de solutions qui étaient... qu'il n'existait pas de solutions, qu'elles ne sont pas démontrées qu'on peut faire correctement à l'heure actuelle puis que ça prendrait plus de recherche.

J'aimerais mettre l'information suivante puis avoir votre réaction : la DSP de l'Estrie a émis un avis favorable au projet d'Alliance Magnésium qui, eux, vont manipuler des résidus miniers amiantés. Donc, j'aimerais avoir votre réaction.

M. YV BONNIER-VIGER :

Bien, ce que nos collègues semblaient nous dire, c'est qu'il y a eu très peu d'information et puis que comme c'était un petit projet de démonstration, ils ont acquiescé à ce projet-là, mais il n'y a pas eu d'analyse très, très, très fine qui a été faite des procédés qui vont être mis en place, en particulier pour ce qui est de savoir si le procédé est si différent de Magnola, par exemple, et qui ne produira pas d'organochlorés et d'autres gaz à effet de serre dans le processus.

À ma connaissance, je ne crois pas qu'il y ait eu des mesures de faites sur comment est-ce que les poussières sont mobilisées ou rabattues quand on extrait les résidus de leur halde.

LA COMMISSAIRE :

Et pour bien comprendre la relation entre une direction plus locale, comme la direction de Chaudière-Appalaches ou de l'Estrie, et vous, vous êtes ici, là, pour représenter la direction régionale, comment est-ce qu'on réagit à la direction régionale face à un avis qui est émis avec peu d'informations? Je comprends que c'est une usine pilote, là, mais comment est-ce qu'on réagit à la direction régionale?

M. YV BONNIER-VIGER :

Bien, je pense que ça a été évoqué de façon douce, là, par le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux, Yves Jalbert, quand il disait que même pour les petits projets, ça serait important que le ministère soit informé. Alors...

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Moi, j'aurais une question pour le docteur Viger. Bonjour.

Vous mentionniez tout à l'heure qu'on devrait faire plus de recherches pour savoir comment travailler avec les résidus qu'il y a dans les haldes... qu'il y a sur les haldes pour éviter qu'il y ait des émanations de poussières, puis je pense que si j'ai bien compris votre conclusion, c'est que jusqu'à date, on n'avait pas trouvé de façon de le faire de façon sécuritaire.

Et là, je ne comprends pas comment... ça fait comme mettre... Et si jamais, par exemple, la recherche arrivait à démontrer que c'est possible, est-ce que vous seriez en faveur de l'exploitation des résidus miniers amiantés ou vous continueriez avec la recommandation d'une décontamination de la région, par exemple? Parce que pour moi, ça fait comme... c'est un peu comme une opposition.

M. YV BONNIER-VIGER :

Non, ce n'est pas contradictoire, c'est complémentaire. Dans un contexte où on a fait les recherches suffisantes puis qu'on a des procédés efficaces pour pouvoir mobiliser les résidus sans mettre en danger personne, dans le contexte où on est capable de retraiter ces résidus pour ne pas créer de... plus de pollution dans d'autres... de d'autres façons, bien, oui, ça fait partie d'une stratégie de décontamination intéressante.

Si c'est vrai qu'il y a 400 milliards de magnésiums dans ces haldes-là, bien, bien sûr, ça va permettre de payer tout le projet de décontamination pour l'ensemble du Québec.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci à vous deux.

Monsieur Luc Rémillard.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE THETFORD
M. LUC RÉMILLARD
M. JACQUES LAROUCHE**

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur.

M. JACQUES LAROUCHE :

Oui, bonjour. Alors, je me présente, Jacques Larouche, vice-président du conseil d'administration de la SDE, et je suis accompagné par monsieur Rémillard qui est le directeur général de la SDE.

M. LUC RÉMILLARD :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. JACQUES LAROUCHE :

Alors, vous avez entre vos mains le mémoire. C'est évident qu'on veut respecter le temps qui nous est imparti. Donc, on s'excuse, on va mettre l'accent sur les éléments du mémoire qui nous semblent, pour nous, les plus importants. On s'excuse également, il y aura un peu de redondance. Vous êtes habitué, hein, dans les éléments de redondance? On va essayer de les limiter.

Alors, notre mémoire va porter sur quatre points sur lesquels on veut particulièrement insister. D'abord, prendre quelques minutes pour vous présenter la SDE, et vous allez voir pourquoi on trouve pertinent de prendre quelques minutes pour vous présenter la SDE. Vous parler du développement économique de la région de Thetford en quelques mots, des enjeux liés à l'héritage minier de notre région, vous résumer un peu comment on voit la situation actuelle et ses impacts dans notre région, et

conclure avec les recommandations qui nous semblent les plus importantes.

Alors, pour la présentation de la SDE, je vais laisser monsieur Rémillard, qui est le directeur général depuis un certain nombre d'années, faire cette présentation-là.

M. LUC RÉMILLARD :

Je vais être quand même assez bref, je vais vous faire ça assez simple.

Finalement, depuis bientôt 43 ans, suite à une entente de délégation des compétences en développement économique, la MRC des Appalaches a confié son mandat de développement à la Société de développement économique, un organisme qui est voué, justement, au développement local et à l'emploi sur les territoires de la MRC des Appalaches.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Par l'offre d'une multitude de services... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] partenaires, promoteurs et entrepreneurs... »

... sur le territoire de la MRC des Appalaches, ce qu'on appelle communément « la grande région de Thetford ».

Je vais revenir principalement sur quelques mandats qui nous sont confiés. Je ne les passerai pas tous, mais on en a retenu quelques-uns. C'est de...

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Œuvrer à la diversification... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] Favoriser l'émergence d'entrepreneurs. »

Sur notre territoire, parce qu'on sait que ce n'est pas naturel dans une région où on était à 90 % consacré au secteur minier. Donc, il y a des efforts qui ont dû être faits ces dernières années pour diversifier ça.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Stimuler l'expansion d'entreprises... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] divers paliers gouvernementaux. »

Autant fédéral que provincial, et j'ajouterais même municipal dans certains cas.

Et finalement, de...

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Collaborer à la mise en... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] ressources patrimoniales. »

Donc, on parle entre autres du patrimoine minier avec ses différentes facettes. Oui, il y a la valorisation des résidus miniers, mais ça va aller jusqu'au patrimoine minier, à l'interprétation au niveau touristique, à titre d'exemples.

La composition du conseil d'administration, on veut prendre quelques instants pour vous en parler parce que c'est important, puis le modèle qui a été développé, c'est un modèle qui est inclusif.

Notre conseil d'administration est composé de représentants de différents secteurs d'activité qui sont élus par le milieu. Donc, on pense aux secteurs de l'agriculture et des forêts, au secteur coopératif, aux chambres de commerce, au secteur communautaire, aux groupes de femmes, au milieu de l'éducation, donc cégeps, commissions scolaires, formations professionnelles, tout le secteur industriel, secteur des jeunes, la santé et les services, le milieu touristique également a des représentants au niveau de notre conseil d'administration.

Et aussi, on a six maires, des représentants de la MRC des Appalaches, qui siègent au niveau du conseil d'administration. Donc, ça vous dresse un peu le portrait de l'organisation.

M. JACQUES LAROUCHE :

Oui, j'ajouterai, sur la composition de la SDE, que ce qu'on veut faire ressortir ici, c'est que la SDE n'a pas une vision étroite économique, là. La SDE est exposée à l'ensemble de la dynamique de notre milieu, et quand on parle du dossier qui nous concerne ici, on a une vision qui est assez systémique de la problématique de ce dossier-là au sein de notre région dans toutes les catégories d'activités de notre région.

Au niveau du développement économique de la région de Thetford, on sait qu'au milieu des années 70, on pouvait compter dans notre région, au moment où l'amiante était à son apogée, plus de 4 500 mineurs et 10 000 emplois directs et indirects dans notre région reliés à l'industrie de l'amiante. Notre région...

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « Elle a longtemps été... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] devenir extrêmement fragile. »

Il est peut-être utile, ça a été mentionné déjà, de rappeler que ce n'est pas anodin que dans ces années-là, les années 80, le gouvernement a décidé de nationaliser l'industrie, hein. Elle envoyait là un message extrêmement important sur le rôle que jouait cette industrie-là dans le développement non seulement régional, mais québécois, au plan économique.

Et c'était évidemment un message qui était reçu et qui a longtemps suscité des interrogations quand ça a commencé à périlcliter, là. Je n'irai pas plus loin dans le commentaire, mais c'est évident que quand... c'est le seul autre secteur, à ma connaissance et à notre connaissance, à part celui d'électricité, qui a été...

M. LUC RÉMILLARD :

Nationalisé.

M. JACQUES LAROUCHE :

... qui a fait l'objet d'une décision gouvernementale d'être nationalisé.

Une véritable catastrophe...

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « [...] survient au début des années 80... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] exploitation de l'amiante chrysotile. »

Aujourd'hui, plus personne ne travaille dans des mines dans la région.

Dès 98, une réflexion stratégique, appuyée par des instituts de recherche et des universités, permet de cibler les priorités qui devront orienter les actions pour se relever de cette catastrophe-là pour la région.

Parmi ces priorités, une qui était ciblée et importante consistait : « Les ressources minérales : leur transformation et l'utilisation sécuritaire des résidus miniers. » O.K.? Une recherche qui était faite quand même par des gens sérieux, un milieu universitaire, des chercheurs.

Les enjeux de l'héritage minier. Les enjeux locaux reliés à l'héritage minier sont considérables et se résument comme suit.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 11 : « Réaménagement et restauration des terrains... »

Fin de la phrase, à la page 11 : « [...] reconversion touristique. »

C'est évident que ça a des impacts à ce niveau-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 11 : « Géothermie... »

Fin de la phrase, à la page 11 : « [...] suivi environnemental. »

Relié à cet héritage-là.

Parmi ces enjeux, celui de la valorisation des résidus miniers est important et s'inscrit pleinement dans le mouvement d'une.. du développement d'une économie circulaire. Bon, je sais que vous connaissez ce concept-là, donc je n'élaborerai pas.

Il faut souligner l'importance du magnésium dans ces résidus et le fait que ce minerai est très recherché et constitue un minerai avec un potentiel stratégique considérable au plan de l'exploitation dans l'économie actuelle et l'économie émergente, O.K., pour divers motifs.

La situation actuelle et ses impacts.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 14 : « Nous observons, depuis une... »

Fin de la phrase, à la page 14 : « [...] à des résidus miniers. »

Ces mesures, et nous tenons à le préciser, ne concordent pas avec le niveau élevé d'acceptabilité sociale observée au sein de la population concernant les risques d'exposition à des résidus miniers. Elles ont par contre des conséquences réelles sur le développement de notre économie régionale. Elles provoquent une baisse de la valeur des évaluations foncières.

À ce sujet, tel que rapporté par la journaliste Marie-Pier Bouchard de Radio-Canada le 23 mars 2017, les acheteurs sont de plus informés et inquiets, O.K., à ce sujet; les institutions financières prêteuses de plus en plus frileuses dans les prêts; les compagnies d'assurance méfiantes : « l'amiante est devenu un enjeu important dans le monde immobilier au cours des dernières années. » Elles occasionnent également une perte de valeur des actifs physiques des entreprises. Dans le mémoire, on annexe à ce sujet de l'information.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 15 : « L'absence de règles claires... »

Fin de la phrase, à la page 15 : « [...] économique ont avorté... »

... pour ces motifs-là. Je n'en ferai pas la liste, on les mentionne dans le mémoire.

En conclusion, nous observons depuis quelques années déjà l'émergence d'une crise de confiance sérieuse au sein de notre milieu régional à l'égard des intervenants qui ont agi à ce jour comme interlocuteur dans ce dossier au sein de la santé publique et en partie au niveau politique. Vous avez été en mesure de constater cet état de fait lors des audiences publiques et les difficultés qui en découlent pour faire évoluer de manière positive certains enjeux qui, sans exagération, pénalisent et compromettent le développement et l'avenir de notre région.

Dans l'espoir et avec la volonté sincère de sortir de cette dynamique négative qui particularise ses rapports, nous formulons un certain nombre de recommandations. La première :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 18 : « La Société de développement économique de la région de Thetford recommande la création... »

Fin de la phrase, à la page 18 : « [...] bassin minier de la région de Thetford. »

C'est notre première et notre prioritaire.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 18 : « La Société de développement économique de la région de Thetford recommande au gouvernement du Québec de mettre en place... »

Fin de la phrase, à la page 18 : « [...] d'exposition professionnelles et populationnelles. »

En terminant, vous me permettrez de faire ça un peu plus *légère*, O.K., de citer un vieil adage à saveur québécoise : « Aide-toi et le ciel t'aidera. » On considère, notre région, qu'on a appliqué fortement le premier volet de cet adage depuis une couple de décennies. On se tourne vers le ciel, maintenant. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ce que j'ai beaucoup aimé, c'est que... quand vous avez dit : « On se tourne vers le ciel », vous nous regardiez.

M. LUC RÉMILLARD :

Vous avez bien compris!

M. JACQUES LAROUCHE :

Mais je ne pensais pas uniquement à vous.

LE PRÉSIDENT :

J'espère!

Écoutez, j'aurai quelques questions. Vous avez fait référence à l'émergence d'une crise, à une mauvaise dynamique. En fait, c'est une émergence d'une crise qui date depuis quelques années, quand même, tout comme l'absence ou la présence d'une dynamique qui n'est pas favorable.

Est-ce que la Société de développement économique a décidé, quand elle a observé cette absence de... cette présence de crise ou cette dynamique qui la rendait inconfortable, est-ce que la Société de développement a dû procéder à quelque chose, a proposé quelque chose, a développé une stratégie pour y remédier ou pour contribuer à y remédier?

M. LUC RÉMILLARD :

On a fait juste ça depuis plus de 15 ans.

M. JACQUES LAROUCHE :

Oui.

M. LUC RÉMILLARD :

Personnellement, ça fait 16 ans que je suis à la Société de développement économique et ça doit faire deux ou trois fois qu'on siège sur des tables interministérielles où on dit, à toute fin pratique, et on arrive aux conclusions que vous avez présentement.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. LUC RÉMILLARD :

Donc, des lettres, des rencontres, on ne fait que ça. Je peux vous en envoyer une pile ça d'épaisse. Des rencontres de ministres, le ministre de l'Environnement, le ministère de la Santé, des rencontres à gauche, à droite pour arriver au même constat qu'on vient de dire tantôt : peu de données probantes, peu d'informations, peu, peu, peu, peu, mais des exigences, des exigences, des exigences, des exigences, des exigences, des exigences, des exigences, des exigences. C'est là qu'on est.

M. JACQUES LAROUCHE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JACQUES LAROUCHE :

Vous me permettrez même d'ajouter, sans prétention, là, que les efforts là-dedans ont été non seulement constants, mais même récents, et très près de la décision qui a amené la création de votre commission.

On a fait des interventions pour dire : « Écoutez, il faut trouver une façon de dénouer ce noeud-là, là. » On a rencontré... on a rencontré des intervenants politiques de tous les ministères concernés pour les sensibiliser à la situation. Et on ne dit pas qu'il y a un lien entre les deux, mais on a accueilli, et on a eu l'occasion de le dire suite à ces interventions-là, très favorablement la décision. Parce qu'on était à court de moyens pour dire : « Comment on dénoue ça? Comment on dénoue ce problème-là qui est un problème difficile? » Difficile, parce que la Santé publique fait sa job, O.K., c'est un domaine que je connais bien de par mon histoire personnelle, là, O.K. C'est-à-dire, la Santé publique, on s'attend à ce qu'elle protège la santé de la population. Et on a vis-à-vis l'amiante le même dilemme qu'on a vis-à-vis le pétrole, vis-à-vis tous les autres, c'est qu'il y a... il arrive un moment où il faut faire l'arbitrage entre dire : « Écoutez, on souhaiterait évidemment vivre dans un monde où tout le monde est en santé, il n'y a plus de maladie, et on meurt de belle mort », c'est-à-dire vers 100 ans, mettons, O.K., pour le moment. Mais ça ne marche pas comme ça. Mais ça ne marche pas comme ça, et on le sait.

Il arrive un moment où il faut que des gens arbitrent les choses, fassent un arbitrage entre l'enjeu économique. Et quand je parle de l'enjeu économique, là, je ne parle pas uniquement signe de piastre, là. La Santé publique elle-même a défini dans son modèle... l'INSPQ, l'Institut national a défini dans son modèle comme étant un des *principals* déterminants de la santé d'une population la santé économique de la population.

LE PRÉSIDENT :

Pas juste l'INSPQ.

M. LUC RÉMILLARD :

Hum hum, oui.

M. JACQUES LAROUCHE :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Pas juste l'INSPQ, toutes les organisations de santé...

M. JACQUES LAROUCHE :

Bien oui, bien oui, bien oui.

LE PRÉSIDENT :

... les déterminants de santé sont beaucoup... couvrent beaucoup plus large.

M. JACQUES LAROUCHE :

Alors, c'est un peu, nous, ce qui sous-tend nos préoccupations. On dit : « On comprend le dilemme, là, mais il faut qu'il y ait quelqu'un qui arbitre ça. » Et comme on l'a mentionné, ça fait assez longtemps -- et notamment des personnes comme Luc, là -- pour savoir que si le monde était... si le monde dans la région était dans une situation où ils se sentaient mourir à petit feu à cause de l'amiante, il n'y aurait pas le niveau d'acceptabilité sociale qu'il y a ici. Mais on est en train de créer, je vous le mentionne.

Moi, je ne suis pas originaire de la région, en passant, hein, et je ne suis pas masochiste non plus, et je viens du réseau de la santé, et j'ai déménagé ici pour prendre ma retraite. Ma fille a déménagé ici avec ses quatre enfants pour prendre sa retraite, et elle n'est pas masochiste non plus.

LE PRÉSIDENT :

Par curiosité, vous avez choisi une résidence près des haldes?

M. JACQUES LAROUCHE :

Non, non, en campagne. Mais il y a des résidus miniers partout sur le territoire. Mais pas près des haldes.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que... Très bien. Mais est-ce que vous avez... Souvent, quand on achète une résidence, on va, par exemple, faire analyser la qualité de l'eau de puits, on va faire des échantillonnages pour s'assurer que l'environnement dans lequel on vit est de qualité. Est-ce que vous avez entrepris des mesures de cette nature-là dans l'air, dans l'eau? Non?

M. JACQUES LAROUCHE :

Non, pas du tout. Moi, je n'ai pas choisi de résidence. Ma retraite, j'ai acheté une petite terre pas loin. Mais ma fille a acheté une maison accolée sur les haldes avec ses quatre jeunes enfants.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JACQUES LAROUCHE :

Elle est dos à dos à Black Lake, avec les haldes.

LE PRÉSIDENT :

Elle n'a fait aucune mesure...

M. JACQUES LAROUCHE :

Jamais, jamais, et aucune inquiétude, sauf qu'elle a commencé à se poser des questions, hein, écoutez : « On est-tu dans un endroit aussi dangereux que... » Je ne veux pas exagérer, mais : « On est-tu à Tchernobyl, on est-tu en train de mourir à petit feu ici? »

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut absolument qu'il y ait un peu de raison, là, qui arrive là-dedans, là, et c'est ce qu'on souhaite.

LE PRÉSIDENT :

Madame?

LA COMMISSAIRE :

J'ai une toute petite question. À la page 9 de votre mémoire, vous parlez des paysages, et vous dites que... bon, vous parlez des impacts cumulatifs sur les paysages et vous dites :

« À cet effet, nous croyons qu'il serait pertinent pour la communauté de la MRC des Appalaches de se doter d'un plan de gestion des paysages de concert avec le gouvernement. »

Et là, la phrase suivante, je ne suis pas sûre de bien la comprendre :

« À certains égards, nous sommes d'avis qu'il serait minimalement nécessaire de prévoir des actions afin de redonner rapidement à cette structure -- puis là, je ne sais pas de quelle structure vous parlez -- les attributs de neutralité. »

Donc, qu'est-ce que vous...

M. LUC RÉMILLARD :

Les haldes. Certaines... certains éléments du paysage doivent être conservés parce que c'est un attrait touristique qui est majeur.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. LUC RÉMILLARD :

On le sait, ça passe au bureau touristique, les gens sont impressionnés, il y a des points de vue qui sont... qui doivent être mis en valeur, comme quand on va faire... quand on monte en Gaspésie ou à Charlevoix ou peu importe, c'est ça notre... notre Rocher Percé, c'est ça.

Maintenant, il y a des éléments qui pourraient effectivement être remis de façon plus naturelle. On a eu une belle présentation hier de ce qui se fait avec la naturalisation du site du lac Boston. Vous avez vu le maire hier qui en a parlé. C'est un exemple. Mais il y en a d'autres qui pourraient être faits. Mais il y en a qui devraient être conservés parce que ça a une valeur touristique qui peut être intéressante de voir les paysages miniers, le travail qui a été fait par les hommes depuis 125 ans.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc, le mot « structure », ce n'est pas une structure gouvernementale?

M. LUC RÉMILLARD :

Non non non non non, pas du tout.

LA COMMISSAIRE :

C'est vraiment... on remplace par...

M. LUC RÉMILLARD :

C'est la structure du paysage.

LA COMMISSAIRE :

La structure du paysage?

M. LUC RÉMILLARD :

Oui oui, c'est... Exact, exact.

LA COMMISSAIRE :

C'est beau. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Vous voulez dire...

M. LUC RÉMILLARD :

Bien, peut-être juste... parce que vous parliez tantôt la faible perception du risque, là, vous parliez à monsieur concernant le risque par rapport si on a fait analyser l'air. Je veux juste dire que ce qu'on... on est totalement conscient des risques. Et quand, dans un sondage de perception, vous avez des résultats comme ceux qui vous ont été présentés hier, ce n'est pas par hasard. On est au pays des mines. On est dans la région de l'amiante.

Quand on essaie de faire accroire au monde que des résidus miniers égalent de l'amiante, ce n'est pas qu'on a une faible perception du risque, c'est qu'on connaît bien le risque. Depuis le début du BAPE, je n'ai pas vu personne, puis moi, depuis 16 ans, je n'ai pas vu un politicien de la région venir dire à quelqu'un que ce n'était pas dangereux, l'amiante. Puis je n'ai pas vu personne à date de la région venir présenter un mémoire en commençant puis en vous faisant accroire que ce n'était pas dangereux l'amiante. Bien au contraire. On a les deux mains dedans, ça fait plus de 100 ans. S'il y a quelqu'un au Québec, au Canada, qui connaît l'amiante, c'est nous autres.

Ça fait que quand on fait accroire qu'on a une faible perception du risque, c'est totalement faux. C'est qu'on connaît justement le risque. Puis quand on nous fait accroire que les résidus miniers, c'est de l'amiante, bien, tout le monde qui est arrière ici, là, qui s'est mis les deux mains dedans, parce qu'on a tous mis nos mains dedans, on le sait c'est quoi, on sait que ce n'est pas vrai qu'il y a 40 % d'amiante dans le tas, là. Ça fait qu'il faut faire une différenciation entre les choses. Ce n'est pas parce que le monde ne connaît pas les risques. Ils les connaissent bien les risques. C'est ça, la différence.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci à vous deux.

M. PIERRE DESHAIES

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pierre Deshaies. Pierre Deshaies, juste un instant.

LE COMMISSAIRE :

Un petit instant, monsieur Deshaies.

LE PRÉSIDENT :

Juste... Vous pouvez vous installer. Juste un instant.

LE COMMISSAIRE :

On vous revient dans un instant.

M. PIERRE DESHAIES :

Pause publicitaire!

LE PRÉSIDENT :

Non, en fait, c'est pour vous que je faisais ça, pour être sûr de la question que je vais vous poser tout à l'heure.

M. PIERRE DESHAIES :

Intimidant, quand même!

LE PRÉSIDENT :

Alors...

M. PIERRE DESHAIES :

Voulez-vous commencer par les questions ou?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. En fait, j'hésite entre vous la poser, vous, ou à votre collègue, docteur Veillette. Peut-être que je la poserai aux deux, là, mais... C'est une question qui me semblait importante.

Mais tout d'abord, je vous cède la parole, donc, monsieur Deshaies -- docteur Deshaies.

M. PIERRE DESHAIES :

Alors, merci. Je suis médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive depuis 25 ans, 40 ans comme médecin, et je m'occupe et me préoccupe de l'amiante depuis une vingtaine d'années, en particulier en milieu de travail. Évidemment, ça m'a amené aussi à regarder les conséquences de l'amiante pour la population générale. Je suis également chef du département de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches, professeur de clinique à l'Université Laval, et j'ai eu des collaborations au niveau international.

Alors, c'est à titre personnel que je viens présenter ce mémoire. J'ai décidé de prendre la plume et de venir présenter parce que je voulais essayer d'amener un point de vue complémentaire et certains éléments que vous avez pu lire dans le mémoire.

Ça m'a pris plusieurs années avant de comprendre le mouvement de bannissement international de l'amiante, parce qu'a priori, oeuvrant en particulier en milieu de travail, on sait que les travailleurs sont confrontés à beaucoup de risques, plusieurs cancérrogènes. On a vu, en cours de BAPE, qu'on a mis en lumière qu'il y a des centaines de substances cancérrogènes qui ont été étudiées par le centre international.

L'amiante sous toutes ses formes, incluant le chrysotile, fait partie des cancérrogènes avérés, alors pourquoi, ce que j'oserais dire, ce traitement spécial de l'amiante, parce qu'on l'entend, comment ça qu'on y attarde autant d'importance?

Dans le mémoire, je reviens sur les données statistiques. L'amiante à elle seule, dans les données de décès et de maladie chez les travailleurs, est de loin le cancérigène qui cause le plus de maladies graves et de décès ici au Québec, au Canada et un peu partout dans le monde.

Évidemment, c'est parmi les cancérrogènes qu'on suit et qu'on étudie, mais on peut être confiant qu'on a quand même mis le doigt puis qu'on suit de façon régulière l'ensemble des cancérrogènes qui sont présents en milieu de travail, et de loin, l'amiante ressort comme étant le principal -- la principale cause de décès prématuré, soit par amiantose ou par les deux cancers principaux que sont le mésothéliome ou le cancer du poumon. Et ça, c'est avéré. On parlait d'absence de données probantes, là; c'est avéré un peu partout sur la planète, et en particulier au Québec.

Je rappelle qu'au Québec, ce sont les maladies de l'amiante qui tuent le plus de travailleurs, bon an, mal an, depuis les dernières années, plus que tous les accidents de travail réunis ou toute autre cause de décès par maladie professionnelle. Alors ça, c'est en milieu de travail.

Dans le mémoire, je le mentionne, parce qu'à force de fouiller et de regarder ça, ça m'a semblé quand même pertinent de l'amener que les études sur l'amiante ont d'abord porté évidemment sur les expositions en milieu de travail, mais aussi chez les membres des familles des travailleurs. Donc ça, on sait depuis longtemps que des travailleurs qui, par inadvertance, ont ramené des fibres d'amiante sur leurs vêtements, sur leur corps auprès des membres de leur famille, on sait que ça cause des maladies, c'est décrit dans la littérature. Docteur Veillette va aller un petit peu loin là-dedans, mon collègue.

Et je fais l'analogie avec le tabagisme. Alors, c'est un pari que j'ai fait, parce que souvent, d'ailleurs, lors de la communication du docteur Lessard, d'ailleurs, ça avait été mentionné. Pourquoi on se préoccupe autant de l'amiante et pas plus du tabagisme? Bien, justement, en santé publique, on s'en préoccupe beaucoup, il y a eu beaucoup d'actions pour essayer de diminuer le tabagisme. Mais j'amène la dimension du dossier de la fumée secondaire.

Alors, on a mis en lumière que chez les travailleurs dans la restauration ou quoi que ce soit qui étaient exposés à de la fumée secondaire, ainsi que les membres des familles des fumeurs, on a mis en lumière qu'il y avait des maladies liées à la fumée secondaire.

Et pourquoi je fais le parallèle? Il m'a semblé intéressant... parce que justement, on parle de perception du risque, il m'a semblé intéressant de mettre en lumière l'histoire récente du tabagisme et de la lutte au tabagisme au Québec et un peu partout dans le monde, d'ailleurs.

Rappelons-nous, puis il y en a plusieurs qui ont les cheveux gris comme moi ici, mais qu'on ne nommera pas, qu'il n'y a quand même pas si longtemps...

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes généreux!

M. PIERRE DESHAIES :

... merci, oui -- au Québec et ailleurs, il était normal de fumer partout. On fumait dans les maisons, on fumait dans les restaurants. Je me souviens même que dans les avions. Imaginez-vous dans les avions de nos jours; quel scandale! On fumait partout et c'était normal, c'était socialement accepté, et ça aurait été même grossier de dire à un fumeur : « Bien, va fumer dehors. » Ça ne fait quand même pas si longtemps qu'on vivait dans ce contexte-là.

Et je rappelle dans le mémoire que dans les années 90, quand les groupes, soit de Santé publique, de la Société civile ont commencé à regarder les méfaits du tabagisme et les conséquences pour les non-fumeurs en particulier... bien sûr, on voulait s'occuper des fumeurs, diminuer le tabagisme, mais quand on a vu tous les effets à la santé puis les cancers et les maladies causées par la fumée secondaire, eh bien, à cette époque-là, je nous rappelle que les compagnies de tabac commanditaient les événements sportifs, les événements culturels, et il y a des journalistes qui traitaient les gens de santé publique d'ayatollahs de la santé.

J'ai osé le mentionner parce que je peux très bien comprendre que la perception du risque, selon où on est, selon qu'on vit ici, selon qu'on est un promoteur, les interlocuteurs qui m'ont précédé mentionnaient que : « On connaît ça, on vit dedans, puis on est habitué à vivre avec ça. » On peut très bien comprendre que quand on est dans le milieu, la perception du risque va être différente d'une perspective comme moi, un médecin de santé publique, qui regarde plus les effets à la santé.

Alors, la perception du risque, quand j'amène l'idée de la fumée secondaire, c'est que ça évolue dans le temps. De nos jours, par rapport à la fumée secondaire, on a vu arriver plusieurs lois qui ont interdit de plus en plus de fumer dans des lieux publics, au restaurant, c'est allé dans les terrasses. Évidemment, ça a été un processus de plusieurs années.

Là, on est confronté à une situation qui existe en ce moment, où il y a des perceptions du risque

très différentes, et vous aurez le fardeau de faire des recommandations au gouvernement en très peu de mois, tenant compte de tous ces éléments-là.

Mais j'attire votre attention sur le fait que dans le domaine du tabac, on a quand même évolué comme société pour arriver à interdire de fumer à peu près dans tous les espaces des lieux publics, et on est même allé jusqu'à mettre une distance séparatrice de neuf mètres de toute ouverture. Pourquoi? Bien, pour éviter que qui que ce soit soit exposé à la fumée secondaire. Et ça, ce n'est pas basé sur une norme environnementale, c'est basé sur le principe d'exposition minimale. Ça a été mentionné tantôt, le principe ALARA, « as low as reasonably achievable », donc le plus bas qu'il est raisonnablement possible d'atteindre.

Alors, c'est un peu les principes généraux que j'ai évoqués. Et une des phrases que...

Bon, je vous mentionne aussi des statistiques qui ont leur limite, qui sont quand même... qui vont jusqu'en 2010, où il y a des excès de risque du mésothéliome de la plèvre, qui est une des maladies la plupart du temps causées par l'amiante. Donc on... ça révèle que dans la MRC ici, le réseau local de service de Thetford, il y a des excès de cas de mésothéliome, tant chez les hommes que chez les femmes, si on compare à la région ou au Québec. Alors, le problème est là. On peut dire que c'est des petits nombres. Évidemment, c'est des petites populations, mais les taux sont beaucoup plus élevés, de l'ordre de cinq fois plus que le reste du Québec.

Et j'attire votre attention sur une phrase qui est toute petite, mais qui est très importante :

« Il n'y a pas de seuil sécuritaire d'exposition à l'amiante, et on a augmenté -- on a observé une augmentation du risque de cancer dans les populations très faiblement exposées. »

Je vais vous partager le cas d'une dame que je vais appeler Marie. Évidemment, c'est un nom fictif. Un cas de mésothéliome de la plèvre qui nous était déclaré. Une dame dans la soixantaine, au début des années 2010. Et lorsqu'on nous déclare... C'est une des maladies à déclaration obligatoire. Lorsqu'on nous déclare un cas, on enquête pour savoir : est-ce qu'il y a eu de l'exposition à l'amiante puis dans quelles conditions? Et à l'histoire, il était clair que l'exposition principale qu'elle avait eue à l'amiante, c'était que lorsqu'elle était enfant, quelqu'un de sa famille, un membre de la famille, pour bien faire, amenait des sacs de poussière d'amiante, c'était à la mode à l'époque, et son jeu, c'était de faire des petits nuages de poussière pour ensuite mélanger ça avec de l'eau pour faire de la plasticine, hein, parce qu'il y a eu toutes de sortes d'usages de l'amiante. Alors, son exposition à l'amiante, près de 50 ans avant que se révèle son mésothéliome, c'était de jouer avec des poussières d'amiante quelques dizaines de fois lorsqu'elle était jeune.

Alors, ce n'est pas des expositions comme du temps des mines, ce n'est pas des expositions incroyablement élevées. Ça montre que des expositions faibles peuvent mener à des maladies de

l'amiante. Alors, je tenais à vous partager ce cas-là qui... Tristement, cette dame est décédée après deux ans après avoir eu son diagnostic.

Puis les trois raisons pour lesquelles je dirais que le mouvement de bannissement qu'il y a eu au niveau international et les restrictions, fermeture de mines et le règlement fédéral, qui nous amènent à vouloir éliminer toute utilisation de l'amiante sous toutes ses formes, qui est la position de l'Organisation mondiale de la Santé, c'est le fardeau de la maladie que ça implique comme cancérigène, en particulier. Il y a le fait aussi que la majorité de l'amiante à laquelle on est exposé, c'est de nature anthropique, c'est-à-dire que c'est lié aux activités humaines, et on est capable de le gérer et de l'éliminer si on décide de le faire. Et troisièmement, à ma connaissance, il y a des produits de substitution, sauf peut-être exception dans certains domaines, là, d'aéronautique, des choses comme ça, mais l'amiante n'est plus essentiel à l'activité humaine ou aux différents produits dans lesquels ça a été introduit.

Alors, on sait qu'il y a de l'amiante partout dans l'environnement bâti. La gestion de ça, on va avoir des décennies à la gérer. La question se pose actuellement : est-ce qu'on veut diminuer l'exposition le plus bas possible, ce qu'on a fait avec le tabagisme, ou on veut continuer de risquer d'exposer les populations, peut-être en connaissance de cause, mais avec le fardeau de maladies que ça peut impliquer?

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Écoutez, je vais vous poser une seule question, parce qu'il y a plusieurs intervenants puis nous devons absolument finir à midi puisque nous reprenons les travaux à 1 h 30.

Cette question de seuil que vous avez touchée, j'avoue que je peux vous dire une chose, c'est : depuis le début des travaux, j'ai lu des tonnes, des tonnes et des tonnes d'articles qui touchent la santé. Je peux vous dire que je suis reconnu pour être un bourreau de travail puis d'aller au fond des choses puis d'essayer de comprendre. Bien sûr, il y a une tendance très, très forte à l'échelle internationale, mais j'ai trouvé, il n'y a pas très longtemps, un article qui est quand même assez... que je considère assez costaud qui a été publié dans une revue internationale.

C'est l'étude de Smith, probablement que ça vous dit quelque chose, de 2016 qui a été citée 27 fois déjà et qui dit... enfin, lui, il observe, dans les poumons des personnes non exposées, il observe quelques centaines de fibres d'amiante dans des poumons des personnes non exposées, et donc qui vivent bien et qui ne développent pas de maladie de l'amiante, et c'est ce qui lui permet de se prononcer sur la présence hypothétique, mais non moins réelle, d'un seuil.

Je voulais savoir... puis peut-être, en fait, votre collègue, monsieur -- docteur Veillette qui écoute la question aussi pourra se préparer éventuellement pour y répondre. Vous, d'abord, est-ce que vous

connaissez... vous avez lu cet article-là?

M. PIERRE DESHAIES :

Je ne l'ai pas fouillé autant que mon collègue, là. J'ai vu passer la référence, mais...

LE PRÉSIDENT :

Mais lui n'y réfère pas, là.

M. PIERRE DESHAIES :

Ah, O.K.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. PIERRE DESHAIES :

J'avoue bien humblement que j'avais... je n'ai pas...

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous avez entendu parler justement de ces fibres d'amiante qu'on retrouvait dans les poumons de personnes non exposées?

M. PIERRE DESHAIES :

J'ai pu suivre la rencontre sectorielle avec les experts internationaux, puis ce que j'entendais, c'est qu'il y a probablement des fibres d'amiante partout sur la planète, là, si on mesure avec des instruments très précis. Donc, il n'y a peut-être plus beaucoup d'humains qui n'ont pas un petit peu de fibres d'amiante. Peut-être dans le Grand Nord, mais on est toujours surpris de comment les polluants se rendent même dans des populations très éloignées. Mais...

LE PRÉSIDENT :

Bien, il y avait une mine... il y avait une mine d'amiante au Nunavik.

M. PIERRE DESHAIES :

Oui, dans le Nord, effectivement. Mais je vous amènerais l'exemple... bien, encore du tabac ou du plomb. Là, le plomb, comme on a vu, il y a une évolution, et le message des dernières années des organismes nationaux, internationaux, c'est qu'il n'y a pas de seuil sécuritaire d'exposition au plomb. C'est sûr que ça a l'air inquiétant parce qu'on dit : « Mon Dieu, si on mesure notre plomb, on en a tous un petit peu à cause de l'activité humaine », alors il faut être capable de gérer cette information-là.

Le fait de retrouver des fibres dans les poumons de tout le monde et qu'il y a... d'abord, d'affirmer qu'il n'y a pas de malades de ça, je poserais la question. Il n'est pas impossible qu'il y ait quelques cas de mésothéliome parmi ces gens-là. Mais le lien de cause à effet n'est pas évident parce qu'on ne fera pas d'autopsie chez ces gens-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, puis ce n'est pas.....

M. PIERRE DESHAIES :

Mais donc, le... on sait que le cancer, c'est un peu -- bien, il y en a qui le mentionnait -- c'est un peu une loterie, là. Pour l'instant, on ne sait pas trop trop pourquoi des milliers de mineurs ont été exposés, puis finalement, ce n'est pas tout le monde qui en meurt, clairement. C'est une maladie relativement rare, mais en tout cas, encore trop fréquente, qui est évitable.

Mais je vous donnerais aussi l'autre exemple. Est-ce qu'on a fait des études pour dire : est-ce que de passer à côté d'un fumeur une fois par semaine puis d'en respirer une bouffée, c'est un seuil qui est sécuritaire? Il n'y a personne qui est... d'abord, c'est impossible à étudier. Il n'y a personne qui va prétendre ça. Donc...

LE PRÉSIDENT :

Mais si les fibres... Vous faites référence... vous avez fait référence aux échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre sectorielle. Si effectivement on admet... si on admettait... ça a été contredit par quelqu'un d'autre, mais si on admettait ce qui avait été évoqué à l'effet que les fibres d'amiante étaient ubiquistes et donc qu'on les retrouvait partout et qu'on... que nous respirions cette fibre-là, est-ce que ceci, selon vous, jouerait en faveur d'un possible seuil à partir duquel on pourrait développer une maladie liée à l'amiante ou ça n'aurait rien à voir?

M. PIERRE DESHAIES :

Moi, je vous avoue que le seuil, je travaille plus particulièrement la prévention en milieu de travail, il y a une norme, mais il y a heureusement l'article 42 du règlement, que je mets dans mon mémoire, qui dit que : « Malgré la norme, il faut toujours viser l'exposition minimale. »

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PIERRE DESHAIES :

J'interviens en ce moment même dans des entreprises où on applique ce principe-là et ça fonctionne. Quand les gens ne travaillent plus en fonction des normes et simplement les règlements, mais qu'on applique l'exposition minimale, c'est possible. Ça veut dire qu'il faut identifier la présence d'amiante pour qu'à chaque fois qu'on pense qu'il va y avoir émission de poussière, on met en oeuvre tous les moyens pour réduire l'émission de poussière et se protéger. Et c'est comme ça qu'on doit travailler en présence d'amiante.

Donc, pour moi, la norme environnementale peut être un... j'y vois un... pas « un danger », mais peut-être un... comment je vous dirais? Pour moi, dans la gestion de l'amiante, si on veut éliminer les maladies de l'amiante à la longue, ce qui est possible, c'est des maladies évitables, je pense qu'il est préférable d'aller vers l'exposition minimale dans tous les contextes.

Parce que si on met une norme... Vous avez raison qu'on peut mettre une norme avec un seuil, dire : « Bien, on accepte tant de cancers par million », mais en général, on le fait pour des risques qu'on n'est pas capable de maîtriser pleinement : l'arsenic dans l'eau, on n'est pas capable de l'éliminer demain matin; les rayons ultraviolets que je mentionne, on ne peut pas les éliminer. L'amiante, on peut éliminer ce risque-là.

À terme, ça va être long, mais si on permet les projets de valorisation sur des décennies, j'entendais même des centaines d'années, là, bien, je ne vois pas comment on n'émettra pas de poussière. En tout cas, moi, c'est... j'ai de la difficulté à l'imaginer. S'il y en a qui prétendent pouvoir le faire, je pense qu'ils ont le fardeau de la preuve de démontrer que c'est zéro émission.

LE PRÉSIDENT :

Merci, docteur Deshaies.

M. PIERRE DESHAIES :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

J'aurais une question pour docteur Deshaies, mais là, vous m'en suscitez une autre...

LE PRÉSIDENT :

Juste une.

LE COMMISSAIRE :

Très rapide. Vous dites que vous n'êtes pas... vous ne croyez pas qu'il ne pourrait pas y avoir d'émission de poussière, mais si la recherche nous démontre que c'est possible, est-ce que vous seriez d'accord avec la valorisation des résidus miniers?

M. PIERRE DESHAIES :

Bien, le principe de base étant que c'est les fibres d'amiante dans l'air respirable qui est dommageable pour la santé. Si on réussit à trouver cette méthode-là, j'imagine, je ne sais pas, mais on met... je faisais en blague des fois, là, les fameuses... les fameux silos à grains qu'ils ont mis au Port de Québec, là, les...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. PIERRE DESHAIES :

... t'sais, les gros dômes blancs, là, je dis n'importe quoi, là, un immense... alors, on fait ça en procédé fermé puis qu'il n'y a plus d'émission de poussière, c'est...

LE COMMISSAIRE :

Parce qu'hier, un intervenant nous présentait les résultats d'une recherche sérieuse où il y a eu un test qui a été fait sur les haldes et puis il n'y avait pas eu... il n'y a pas eu d'émission de poussière. Donc... et je ne veux pas dire, là, que la commission est en train de se positionner...

M. PIERRE DESHAIES :

Hum hum.

LE COMMISSAIRE :

... mais c'est parce que je... je veux juste essayer de comprendre quel est le rationnel qui vous amène à dire : « Je ne crois pas que ça va être possible un jour. »

M. PIERRE DESHAIES :

Bien, je vous dirais que moi, dans mon expérience en milieu de travail, puis je pense qu'il y a une question d'attitude et de philosophie derrière ça, c'est que d'abord, j'ose espérer qu'après tout ce qu'on a entendu, il n'y a plus personne, aucune autorité -- je rêve en couleur, là, puis on l'a entendu tantôt -- qui va nier la présence du risque. Mais il y a un danger de banaliser le risque parce que je crois qu'il y a une croyance qu'à des niveaux très bas, ce n'est pas dangereux, on ne sera pas malade, parce qu'on l'entend : « Si c'était le cas, bien, il y aurait plein de monde qui mourrait ici. » Alors, vous voyez, ce n'est pas évident la perception du risque, puis c'est pour ça que je fais l'analogie avec le tabac. Respirer une petite *poffe* de temps en temps, c'est peu plausible que ça cause...

Ce que j'essaie de vous mentionner, c'est que dans le milieu de travail, dans les faits, là, quand on regarde les difficultés de maîtriser le risque... je regardais les rapports de l'IRSST. Quand on creuse ici, là, c'est bourré d'amiante, et il y a des gens qui sont convaincus que c'est exagéré de demander la protection des travailleurs, alors que l'IRSST a bien démontré qu'il y a une émission de poussière assez phénoménale par rapport à ce qui existe dans l'air ambiant.

Alors, quand je dis que j'y crois plus ou moins, là... moi, des camions, des dix-roues qui se promènent dans les haldes puis qu'on me dit qu'il n'y a pas d'émission de poussière, j'ai un petit peu de difficulté à comprendre ça.

Puis la difficulté, c'est que la quantification puis les mesures, c'est un défi, on l'a vu, là, le ministère de l'Environnement... en tout cas, il y a une rencontre spéciale qui s'en vient là-dessus. Il y a deux façons. On peut y aller de façon qualitative : toute activité susceptible de générer des poussières, et le règlement en milieu est fait comme ça, il faut se protéger. On n'essaie pas de mesurer : il y a-tu un petit peu de fibres, pas beaucoup de fibres, assez de fibres? Si ça émet des poussières, bien, par défaut, c'est susceptible d'aller dans l'air et d'être respiré.

Alors, pour moi, le fardeau de la preuve est quand même important pour vraiment démontrer qu'on peut mettre des camions, pelleter dans des haldes et ne pas générer de poussière. On a vu que la route 112, malgré toutes les précautions, il y en a eu des dépassements.

Alors, c'est dans ce sens-là que... je suis un peu Thomas, je vous dirais, avant de croire que c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

Excusez, je sais qu'on est un petit peu en retard, mais je dois vous poser une dernière question. Pensez-vous... parce que vous avez parlé beaucoup de perception de risque, pensez-vous que le fait d'exprimer la concentration en fibre par millilitre donne un aperçu qui peut être déformé par rapport à ces réalités? Et je m'explique.

On a parlé ici et là souvent d'une valeur de 0,004 fibre par millilitre, puis on dit : « Regardez, c'est très, très faible. » Mais en fait, ce 0,004 litre par millilitre représente quatre millilitres par mètre cube. Un être humain respire à peu près, grosso modo, entre 15 et 20 mètres cubes par jour d'air. Donc, si je respire, moi, 20 mètres cubes d'air par jour avec cette concentration-là de 0,004 fibre par millilitre, ça représenterait 80 000 fibres par jour que je pourrais respirer. Et ça donne peut-être une image un peu différente.

Et je voulais savoir : pour vous qui êtes en santé publique, est-ce que cet aspect-là peut être important ou il ne devrait jouer du tout?

M. PIERRE DESHAIES :

Bien, vous amenez un élément intéressant, c'est la magie des chiffres, hein, on sait qu'on peut faire dire à peu près n'importe quoi aux statistiques, mais effectivement...

LE PRÉSIDENT :

Bien, on dit la même chose.

M. PIERRE DESHAIES :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K.? On dit la même chose.

M. PIERRE DESHAIES :

Effectivement. Mais le risque peut s'exprimer de différentes façons. D'ailleurs, dans le document

de l'INSPQ, ça m'avait frappé...

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais je vous pose juste une simple question.

M. PIERRE DESHAIES :

Oui. Bien, effectivement, probablement qu'en termes de fibres par mètre cube, ça serait peut-être plus parlant, mais en même temps, les gens vont dire : « Bien, bon an, mal an, même à Montréal ou n'importe où, ça va être des milliers et des millions de fibres. » Alors, c'est peut-être une façon plus facile à communiquer de le mettre en mètre cube. Je crois que les Européens travaillent plus avec ce paramètre-là.

LE PRÉSIDENT :

Certains pays. Certains pays.

M. PIERRE DESHAIES :

Effectivement, des millions de zéros avant le... après le chiffre, ce n'est pas évident. Ce serait peut-être une façon de mieux comprendre, mieux communiquer le risque.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je voulais avoir juste votre avis. Très bien, merci.

M. PIERRE DESHAIES :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bien, nous allons prendre une pause de 10 minutes.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE
REPRISE DE LA SÉANCE**

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, nous allons reprendre.

Donc, j'inviterais monsieur Philippe Lebel.

**MRC DES SOURCES
M. PHILIPPE LABEL**

LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

M. PHILIPPE LABEL :

Bonjour. Je me présente, Philippe Lebel, je suis directeur de l'aménagement du territoire à la MRC des Sources. Donc, merci de me laisser cette tribune pour présenter le mémoire de la MRC des Sources. Je vais en faire un résumé, c'est certain, il est quand même volumineux. J'ai somme toute six recommandations en tout, puis je vais détailler aussi le plus possible, là, pour les biens de la commission.

Donc, pour commencer, brève présentation de la MRC des Sources. Bon, la MRC des Sources, comme toute MRC au Québec ont été constituées selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans... au tournant des années 80. La première mission des MRC était celle de l'aménagement du territoire. Au fur et à mesure, se sont ajoutées d'autres compétences, notamment une autre aussi qui n'est pas... qui est majeure, qui est celle du développement économique et du développement territorial, donc qui s'ajoutent à celle de l'aménagement du territoire.

Donc, pour la MRC des Sources, les domaines de l'aménagement et celui du développement sont indissociables. Ça repose un et l'autre sur le même socle, qui est le territoire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « Les outils de planification... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] pour s'adapter aux... »

... différents changements, parce qu'un territoire est toujours en mouvement, est en évolution, donc pouvoir adapter ses outils de planification là, intégrer des nouvelles connaissances, des nouveaux projets qui sont portés à notre connaissance, et de façon aussi harmonieuse.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « Tant l'aménagement que... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] une perspective de développement durable. »

Première partie du mémoire, donc qui est la mise en valeur du passé pour mieux développer l'avenir.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Donc, l'histoire de la région des Sources... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] de l'exploitation minière. »

C'est très évident.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « [...] notamment de celle de l'amiante... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] les résidus laissés par cette industrie constituent... »

... pour la population, des actifs, et on veut les voir toujours comme étant des actifs, et non comme des passifs. C'est :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « [...] une source de richesse potentielle... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] mieux se tourner vers l'avenir. »

Donc, deux premières recommandations émises par la MRC est celle... la première :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Favoriser la réhabilitation... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] éducatifs, scientifiques et industriels. »

Deuxième recommandation :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Prendre en charge collectivement... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] des sites miniers amiantifères. »

Je vais m'expliquer sur ces recommandations-là.

Pour la MRC :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Le site doit être rendu accessible... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] récréatives, touristiques et éducatives. »

Ça fait partie de notre territoire.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Bien entendu, ces usages... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] du bien-être des personnes. »

Je vais y revenir plus tard pour ces aspects-là.

L'autre recommandation, on parlait de soutien financier qui est important dans le cadre de la restauration, notamment pour les sites miniers amiantifères au Québec, je parle au sens large, parce que :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « [...] contrairement aux exploitations minières... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] demeure responsable de sa restauration [...] »

... selon la loi et les règlements...

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « [...] il existe un risque... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] à toute fin pratique abandonné [...] »

Donc, le risque est toujours présent.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « [...] notamment suivant une faillite... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] outils législatifs et réglementaires à sa disposition... »

Et aussi ceux financiers.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « ... afin d'assurer que... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] réhabilités et restaurés. »

Donc, autre partie de mon mémoire... en fait, du mémoire de la MRC : « Une région en transition et tournée vers l'économie circulaire. »

Donc, je l'ai exposé, il y a eu des soubresauts économiques dans la région, c'est certain. Les cycles économiques liés aux... les exploitations minières et aux fins de l'exploitation de l'amiante, ça a été difficile pour la région.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 9 : « Après plusieurs tentatives de... »

Fin de la phrase, à la page 9 : « [...] de son activité économique. »

La MRC des Sources, aussi, dans le cadre de sa diversification économique voulait faire les choses autrement et elle s'est lancée aussi dans un chantier qui est celui du développement durable, avec son Agenda 21 local.

La mise en application du développement durable, c'est aussi par la prise en compte des préoccupations planétaires rattachées aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU transposés à l'échelle locale dans une planification qui touche l'Agenda 21.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 9 : « La stratégie de développement... »

Fin de la phrase, à la page 9 : « [...] les résidus miniers accumulés dans les haldes... »

... ne sont pas vus uniquement comme un rejet d'une activité ancienne, mais un actif qui peut être mis en valeur.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 9 : « Les haldes se sont... »

Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] plus faible consommation énergétique... »

Par rapport à des mines conventionnelles.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 10 : « [...] puisque l'essentiel des matériaux... »

Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] déjà été extrait et concassé. »

Ce qui ajoute aussi un argument supplémentaire, donc des matériaux qui auraient une plus faible empreinte carbone sur les marchés internationaux, ce qui est majeur aussi.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 10: « Les puits miniers et... »

Fin de la phrase, à la page 10: « [...] rejeter dans l'environnement. »

Donc, troisième recommandation :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 10: « Permettre la valorisation... »

Fin de la phrase, à la page 10: « [...] d'exploitation d'énergie géothermique. »

Dernière section pour ce qui est des recommandations. Donc : « Un développement durable et un cadre d'intervention viable des activités de valorisation des sites miniers amiantifères et des résidus miniers ».

La santé et le bien-être de la population ont toujours été très importants et... des préoccupations des instances politiques, donc la MRC et des municipalités.

On le voit d'ailleurs dans le premier schéma d'aménagement de la MRC, il y avait déjà des dispositions qui concernaient les activités minières. Donc, des dispositions par rapport protection de l'environnement et des milieux bâtis pour disposer des résidus miniers, donc faire des haldes. Donc, il y avait déjà une prise en compte d'aménagement du territoire dès le début de la constitution de la MRC.

Puis dans les schémas suivants, on...

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait procéder à la conclusion, s'il vous plaît.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui. O.K., pas de problème.

Donc, on l'a démontré aussi dans le cas du site de Magnola quand Magnola était venue s'installer. On a aussi eu des dispositions par rapport à cette activité de valorisation des résidus miniers. Donc, c'est une préoccupation qui est très présente à la MRC.

Donc, pour ce qui est des recommandations en termes d'aménagement, de cadre d'intervention, quatrième, donc :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 18 : « Développer un cadre d'aménagement... »

Fin de la phrase, à la page 19 : « [...] d'encadrer la pratique des exploitants. »

Il faut dire aussi, pour ce qui est des haldes... parce que les haldes dans la MRC des Sources ont été disposées de façon particulière. Les stériles miniers qui ne contiennent pas d'amiante ont été disposés dans des tas séparés de ceux qui contiennent des résidus d'amiante.

Donc, on a géographiquement séparé... -- c'est l'industrie qui l'a fait ainsi -- donc séparé les haldes. Donc, les haldes ne peuvent pas non plus être considérées sur la même base, on ne peut pas y associer les mêmes mesures de protection nécessairement parce qu'elles sont différentes aussi. Donc, ça, ça fait partie aussi du caractère particulier du territoire de la MRC des Sources. C'est pour ça qu'on plaide aussi pour un cadre d'aménagement qui soit souple et adapté à la réalité du milieu.

Pour ce qui est des interventions au niveau industriel, la MRC des Sources soutient que c'est beaucoup de la part du gouvernement du Québec de pouvoir s'assurer que ce soit fait dans le respect de normes environnementales et de normes industrielles de santé et sécurité des travailleurs. Ce ne sont pas des compétences que la MRC possède dans leur cas, mais pour ce qui est de l'aménagement du territoire, c'est une compétence que nous possédons.

Donc, en conclusion.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 21 : « La marque de l'exploitation... »

Fin de la phrase, à la page 21 : « [...] à bâtir son identité. »

Puis on veut continuer à en être fier, malgré que ce n'est plus de l'industrie de l'amiante.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 21 : « Dans une perspective d'économie circulaire... »

Fin de la phrase, à la page 21 : « [...] optimale des ressources minérales... »

Donc, celles qui sont dans les haldes.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 21 : « Il est nécessaire... »

Fin de la phrase, à la page 21 : « [...] soient respectueux de l'environnement. »

Et de la santé de la population.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 21 : « Donc, par ce mémoire... »

Fin de la phrase, à la page 21 : « [...] sa mission d'aménagement et de développement. »

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

Madame Gauthier?

LA COMMISSAIRE :

Oui. Bonjour, monsieur Lebel. J'ai regardé votre schéma révisé, et à l'intérieur de votre document de schéma révisé, il y a la mention... -- puis là, j'essaie de retrouver ma page, là, je suis désolée -- où est-ce qu'une zone tampon devra être déterminée.

Est-ce que vous avez des critères, est-ce que vous avez une distance particulière qui a été

établie?

M. PHILIPPE LABEL :

Vous parlez... juste pour préciser votre question, vous parlez bien...

LA COMMISSAIRE :

Par rapport aux activités minières.

M. PHILIPPE LABEL :

Aux activités minières...

LA COMMISSAIRE :

Oui.

M. PHILIPPE LABEL :

... de Magnola ou aux activités minières...

LA COMMISSAIRE :

Bien, ce qui est inscrit dans votre...

M. PHILIPPE LABEL :

Parfait.

LA COMMISSAIRE :

... schéma ne fait pas la distinction entre qui est l'entrepreneur, là.

M. PHILIPPE LABEL :

Bon. Pour ce qui est des haldes, on a identifié effectivement des... une distance séparatrice, mais on l'a fait de façon arbitraire, on pourrait dire, qu'on jugeait suffisante pour assurer la santé, la sécurité des populations, puis qui était aussi... qui ne mettait pas non plus trop de personnes en dérogation, et ça a été jugé conforme aux orientations gouvernementales à l'époque pour ce qui est de

la disposition des haldes.

Pour le site de Magnola, on a aussi une distance, en plus de leur...

LA COMMISSAIRE :

Si on peut juste parler... au lieu de parler du site de Magnola...

M. PHILIPPE LABEL :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... parler d'entreprises de valorisation à ce moment-là.

M. PHILIPPE LABEL :

L'entreprise...

LA COMMISSAIRE :

Donc, ça s'appliquerait à toutes les entreprises de valorisation, et pas juste une en particulier.

M. PHILIPPE LABEL :

Ça s'applique... dans le cas particulier des distances, ça s'applique pour le territoire où il y a l'entreprise qui était présente à l'époque. Donc, on avait mis 150 mètres à peu près et on allait chercher des zones autour de l'affectation en plus, et l'usine est plus petite, là, t'sais, le secteur est très, très grand. Puis aussi, on contrôle les usages à l'intérieur. Donc, c'est uniquement pour cette industrie-là.

LA COMMISSAIRE :

Mais pour toute nouvelle industrie qui viendrait s'installer sur le territoire, quelle serait la zone tampon?

M. PHILIPPE LABEL :

Elle serait sur ce secteur-là, donc la zone tampon serait la même que celle qui est inscrite au schéma.

LA COMMISSAIRE :

Ça serait la même.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Et maintenant, par rapport au plan d'urbanisme de la municipalité locale, est-ce que vous vérifiez cette conformité-là?

M. PHILIPPE LABEL :

Tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

Et est-ce que vous avez eu, en ce moment, certains irritants? Parce qu'on nous a déclaré hier qu'une municipalité n'en veut pas du tout de zone tampon. Donc, comment est-ce que la MRC va pouvoir gérer cette question-là de la municipalité locale qui, elle, ne veut pas de zone tampon, et que vous, dans votre schéma, vous en mettez une? Est-ce qu'elle est obligatoire cette zone tampon?

M. PHILIPPE LABEL :

Tout à fait, elle est obligatoire, et la conformité, elle a été donnée à la Ville d'Asbestos dans ce cas-là.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. PHILIPPE LABEL :

Et aussi, en partie, à celle de Danville. Puis c'est... présentement, leurs règlements sont conformes au schéma. Puis c'est une obligation légale.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que vous l'avez inclus dans le document complémentaire?

M. PHILIPPE LABEL :

C'est inclus dans le document complémentaire.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. PHILIPPE LABEL :

Tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

Bien, je vous remercie.

M. PHILIPPE LABEL :

Ça me fait plaisir.

LA COMMISSAIRE :

C'est tout.

LE COMMISSAIRE :

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. C'est terminé.

M. PHILIPPE LABEL :

C'était les dernières questions?

LE PRÉSIDENT :

Pardon? Oui.

M. PHILIPPE LABEL :

C'était les dernières... Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Olivier Jacques.

**UNIVERSITÉ LAVAL
M. OLIVIER JACQUES**

M. OLIVIER JACQUES :

Donc, bonjour Monsieur le président, bonjour Monsieur et Madame les commissaires. Bonjour aussi également à tout le monde dans la salle et...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez froid?

M. OLIVIER JACQUES :

Non, je suis bien.

LE PRÉSIDENT :

Bon, peut-être, je voulais... j'espérais que vous me disiez « oui » parce que je suis totalement congelé. J'ai les mains froides, j'ai les pieds froids. Ça fait quelques fois qu'on demande de monter la température. Il n'y a pas moyen de la monter? S'il vous plaît. Sinon, je vais aller chercher mon foulard et ma tuque, là.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Jacques, il fallait répondre « oui »!

M. OLIVIER JACQUES :

Je suis désolé.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez raté une belle chance. J'aurais été tellement gentil avec vous, là!

M. OLIVIER JACQUES :

Désolé.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur Jacques.

M. OLIVIER JACQUES :

Oui. Donc, je me présente, Olivier Jacques, je suis étudiant au doctorat en sciences géographiques à l'Université Laval.

On a beaucoup parlé, du moins ce matin, là, des effets de... des risques de l'amiante et des résidus amiantés, là, sur la santé humaine. Mais ce que j'aimerais porter à l'attention du BAPE par le biais du mémoire que j'ai déposé en compagnie de mon directeur de recherche puis dans le cadre de cette présentation ce matin, j'aimerais porter à l'attention du BAPE qu'il y a aussi des impacts environnementaux associés aux résidus amiantés qu'on doit absolument considérer.

Donc, je vous mets un peu dans le contexte. Depuis 2017, notre équipe de recherche à l'Université Laval... Vous pouvez voir mon directeur de recherche, Reinhard Pienitz. Donc, notre équipe de recherche dirige, depuis 2017, des études dans une série de lacs qui sont -- font partie du réseau de la rivière Bécancour. Donc, la rivière Bécancour, je la présente ici sur la carte. La rivière Bécancour prend origine au lac Bécancour qui est en amont de la ville de Thetford Mines, puis la rivière s'écoule au travers de la ville de Thetford Mines, puis la rivière rejoint, plus en aval, donc en aval des anciens sites d'exploitation minière, l'étang Stater à Irlande, le lac à la Truite, qui est aussi situé à Irlande, le lac William, situé à Saint-Ferdinand, puis le lac Joseph à Saint-Pierre-Baptiste, Inverness.

Donc, notre projet d'étude vise à reconstituer l'évolution de l'état de santé de ces plans d'eau là qui font partie du réseau de la rivière Bécancour. Donc, on étudie leur évolution au cours des dernières décennies et dernières années, derniers siècles, pour tout remettre en perspective, là. Aujourd'hui, c'est des lacs... monsieur Hamel en a parlé un petit peu hier dans sa présentation, c'est des lacs notamment qui souffrent d'ensablement, donc il y a beaucoup de dépôt de sédiments qui se fait dans la rivière puis à différents endroits dans les lacs.

Donc, on voulait voir plusieurs objectifs, plusieurs volets à notre étude, mais une des choses qu'on voulait voir, c'est : d'où vient cet ensablement-là, par exemple, à l'étang Stater, au lac à la Truite, puis est-ce que c'est un ensablement qui est naturel, est-ce que c'est un ensablement qui est causé par les haldes de résidus miniers qui sont situées dans la région de Thetford? Donc, on voulait vérifier ces paramètres-là.

Donc, l'approche qu'on a utilisée, c'est de prendre des carottes de sédiments lacustres. Donc, vous voyez un exemple ici. Donc, dans chacun des lacs que j'ai illustrés ici sur ma carte, le lac Bécancour, l'étang Stater, le lac à la Truite, le lac William, le lac Joseph, on a été chercher une carotte de sédiments au fond des lacs pour voir ce qui se dépose dans ces lacs-là, ce qui se déposait anciennement puis ce qui se dépose aujourd'hui.

Donc, vous savez, dans un lac, l'accumulation de sédiments se fait de manière graduelle et chronologique au fil du temps. Lorsqu'on prend une séquence de sédiments au fond d'un lac, les sédiments au bas sont plus vieux, ils ont été déposés dans le passé, puis les sédiments en surface, c'est des sédiments récents qui ont été récemment déposés dans les lacs.

Il a été beaucoup question, avec les haldes de résidus miniers, du transport de sédiments jusqu'à la rivière Bécancour. Monsieur Hamel en parlait hier dans sa présentation, les haldes sont suspectées d'emmener beaucoup, beaucoup de matériel dans la rivière puis dans les lacs plus en aval. Mais avant notre projet de recherche, on avait plus ou moins d'évidences. On avait des évidences qu'il y avait beaucoup d'ensablement, mais pas nécessairement que ça provenait des haldes. Donc, un des objectifs de notre projet, c'était d'aller vérifier quel est exactement l'apport des haldes dans les lacs plus en aval.

Dans le cadre de ma présentation du mémoire ici qu'on a déposé, je présente le cas de l'étang Stater qui est le premier bassin récepteur à l'aval des anciens sites d'exploitation dans la région. Donc, on le voit sur la carte ici, l'étang Stater, qui est situé... le premier bassin en aval des anciens sites d'exploitation minière de la région.

Il faut savoir que l'étang Stater, c'est un plan d'eau qui a été considérablement dénaturalisé, qui a été vraiment artificialisé à une certaine époque dans l'histoire. Donc, on voit ici, avant 1955, l'étang Stater était tout minuscule. C'est que durant les années 50, on a procédé à la vidange du lac Noir. Donc,

le lac Noir était un lac qui était anciennement situé à la sortie de Thetford Mines, dans le secteur de Black Lake, puis pour créer la mine Lac d'Amiante, on a complètement vidé le lac et excavé les sédiments du fond des lacs -- du lac. Puis dans le cadre de ces travaux-là, on a aménagé un barrage ici puis une digue pour bloquer... pour bloquer les apports de sédiments vers l'aval. Puis ça, ça a mené à la création... bien, ou plutôt, à l'agrandissement de l'étang Stater qui était déjà présent. Puis c'est à partir de ce moment-là que l'étang Stater a été vraiment connecté à la rivière Bécancour. Donc, on se sert de ça pour voir, depuis que l'étang Stater est connecté à la rivière Bécancour, qu'est-ce qui s'est jeté dans la rivière.

Donc, voilà nos résultats. On a pris une carotte dans l'étang Stater qui est d'environ une longueur de 113 centimètres. On voit une zone de perturbation dans les sédiments qui est reliée avec... à la vidange du lac Noir, donc beaucoup de sédiments qui se sont déposés durant cet événement-là. Puis ce qu'on fait, c'est qu'on contraste les caractéristiques des sédiments avant la vidange et puis depuis la vidange. Donc, depuis que l'étang Stater est relié à la rivière Bécancour, on peut voir ce qui s'est jeté dans l'étang Stater.

Donc, on voit qu'ici, que les sédiments qui étaient déposés anciennement dans l'étang Stater étaient très riches en matière organique puis qu'il y avait des taux de sédimentation très faible. J'expose des données : riche en matière organique de... d'une matière organique d'environ 29 à 52 % en concentration, puis un taux de sédimentation d'environ 0,016 centimètre par année. Donc, des valeurs très faibles ici, là, en taux de sédimentation.

Puis depuis que l'étang Stater est relié à la rivière Bécancour, on a des sédiments qui sont beaucoup, beaucoup plus faibles en matière organique, environ 5 à 9 %, puis des taux de sédimentation très élevés.

Donc ici, ce n'est pas étonnant qu'il y ait des changements aussi contrastés dans la stratigraphie, dans la sédimentologie de l'étang Stater depuis sa connexion avec la rivière Bécancour étant donné que l'étang Stater a été considérablement dénaturisé. Donc, on n'a plus du tout le même plan d'eau. Mais où est-ce que j'aimerais attirer particulièrement votre attention ce matin, et dans le mémoire, c'est les caractéristiques des sédiments récents qui sont déposés dans l'étang Stater, qui sont très étonnantes.

On a des contenus en matière organique, dans les sédiments de l'étang Stater, très faibles. Donc, on parle d'environ 5 à 9 %, comme je l'ai mentionné. Depuis 1960, les sédiments sont très pauvres en matière organique.

Pour un étang comme l'étang Stater, qui est un étang hypereutrophe, c'est-à-dire que c'est un milieu où est-ce qu'il y a des concentrations en phosphore très élevées, donc c'est un milieu très productif d'un point de vue biologique, il y a beaucoup de plantes qui ceignent le lac, beaucoup, beaucoup de production primaire. C'est étonnant, dans ce contexte-là, d'avoir de la matière organique...

un contenu en matière organique aussi faible dans l'étang puisque la matière organique qui se dépose au fond d'un lac, au fond d'un étang, provient principalement de ce qui se passe, là, dans l'eau, donc au niveau de la production biologique.

Par comparaison, je vous propose le lac Bécancour qui est situé en tête de bassin versant, donc qui a été soustrait, en quelque sorte, là, à l'activité minière, là, qui est situé en amont des haldes de résidus miniers. Le lac Bécancour, c'est aussi un lac qui est enrichi. Vous voyez, en surface, le lac Bécancour a un contenu en matière organique de 24 %. Donc, on est très différent des valeurs qu'on observe dans l'étang Stater.

Je propose d'autres lacs qui sont situés dans d'autres régions d'étude. C'est des lacs que notre laboratoire à l'université a étudiés dans le passé. Des lacs qui sont en quelque sorte comparables également, qui présentent des contenus en matière organique d'au-delà de 20 %.

Donc, pour nous, en tant que chercheurs, de voir un si faible taux de matière organique dans l'étang Stater, considérant que c'est un étang, considérant que c'est un milieu très biologiquement productif, ça sonne une cloche. Donc, il y a quelque chose d'inhabituel là-dedans. Nous, ça nous indique qu'il y a beaucoup d'apports de matières minérales qui proviennent de l'extérieur et qui sont jetés dans l'étang Stater, qui viennent diluer la matière organique qui devrait normalement être présente dans l'étang Stater.

Pour nous, ça ne fait aucun doute que ces apports en matière minérale là proviennent majoritairement des haldes de résidus miniers. Ce n'est pas surprenant qu'on constate qu'il y ait autant de haldes... de résidus miniers amiantés qui se jettent dans l'étang Stater lorsqu'on regarde ces photos-là. On voit qu'il y a beaucoup de coulées.

Ici, on est dans le secteur de la mine Normandie, donc à la... dans la région de Vimy Ridge, à la sortie du secteur de Thetford Mines. Donc, on voit qu'il y a beaucoup de coulées de sédiments, là, qui se rendent jusqu'à la rivière.

Donc, on parle beaucoup de la carbonatation des résidus amiantés, qui... il y a une croûte dure à la surface des résidus amiantés qui, apparemment, selon certains témoignages, devrait limiter l'érosion des haldes de résidus miniers dans la rivière. Mais déjà, sur des photos comme ça, on voit qu'il y en a de l'érosion puis il y en a des résidus miniers qui se rendent encore aujourd'hui dans la rivière. Puis on le voit très bien dans l'étang Stater qu'il y a beaucoup de matières minérales, beaucoup de résidus amiantés qui se jettent là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jacques, il faudrait aller vers la conclusion.

M. OLIVIER JACQUES :

O.K. Parfait.

Je veux juste attirer votre attention ici, sur les carottes de sédiments. On a prélevé une carotte de sédiments dans le lac Bécancour, qui est en tête de bassin versant, et une carotte de sédiments qui a été prélevée dans l'étang Stater, puis on voit juste visuellement, là, sans vous parler de données, là, la différence, là.

Donc, on voit tout ce qui s'est accumulé dans les... depuis 1960 dans l'étang Stater, puis vous voyez très bien, juste par la couleur, là, que c'est des résidus amiantés, là, sans vous relancer de chiffres, là. Puis au lac Bécancour, on a une carotte plus normale, entre guillemets, là, avec des sédiments très riches en matière organique, très homogènes.

On voit aussi des concentrations en métaux, là, très importantes dans les sédiments récents de l'étang Stater, là, puis plusieurs de ces métaux-là se retrouvent dans les haldes de résidus miniers, donc ça concorde très bien ici.

Donc, pour aller rapidement, ce qui est inquiétant avec l'étang Stater puis aussi les autres lacs qui sont situés plus en aval, là... ici, je m'acharne beaucoup sur l'étang Stater, mais c'est la même chose pour les lacs plus en aval, c'est qu'on a des taux de sédimentation très élevés. Donc, on a des taux de sédimentation modernes de 1,33 centimètre par année à l'étang Stater, qui est beaucoup, beaucoup, beaucoup plus élevé que le comparatif au lac Bécancour qui est situé en amont, beaucoup plus élevé que d'autres comparatifs qui sont déjà élevés de d'autres lacs fortement impactés par l'activité humaine dans d'autres régions d'étude.

Donc, à ce rythme-là très élevé, ça menace l'existence à long terme, on peut juste dire dans un horizon 100 ans... -- là, l'étang Stater, c'est un milieu très peu profond. Donc, à ce rythme-là, dans 100 ans, l'étang Stater n'existera pratiquement plus.

Au lac à la Truite, on a des taux de sédimentation un petit peu plus faibles, mais quand même très élevés. Donc, dans un horizon 100 ans, le lac à la Truite, à ce rythme-là, risque également, là, de se transformer en étang.

Donc, la pérennité, l'existence des milieux de lac Bécancour, du moins ces deux milieux-là, l'étang Stater et lac à la Truite, c'est directement menacé par les haldes de résidus miniers.

On a d'autres aussi impacts potentiels, là, des impacts de résidus amiantés qui sont moins tangibles pour l'instant, mais nos résultats démontrent qu'il y a d'importantes charges de métaux qui sont transportées par la rivière Bécancour dans les lacs qui proviennent des haldes de résidus miniers.

Donc, éventuellement, on ne sait pas exactement c'est quoi le potentiel de toxicité de ces métaux-là, mais peut-être il y a une certaine toxicité.

Certainement que les haldes de résidus miniers aussi transportent des fibres d'amiante dans la rivière Bécancour, dans les lacs. Les fibres d'amiante peuvent avoir un impact sur les organismes aquatiques, les poissons, les algues, les plantes aquatiques qui vivent dans les milieux. Donc, ça touche la santé humaine, mais également la santé des plans d'eau et aussi possiblement des impacts au niveau du pH.

LE PRÉSIDENT :

Je vous demanderais votre deuxième et dernière conclusion.

M. OLIVIER JACQUES :

Oui, bien sûr. Donc, juste en... J'y arrive, justement, à la conclusion.

Nos résultats sont encore préliminaires, on n'a pas encore terminé nos projets de recherche, mais ils démontrent pour, je pense, pour la première fois, sans aucun doute, qu'il y a un transport massif de résidus amiantés qui se fait par la rivière Bécancour, qui se jette dans les lacs, puis ça menace la pérennité des écosystèmes aquatiques de la rivière Bécancour.

Donc, mon message ici que je veux envoyer au BAPE, c'est qu'il ne faut pas... il faut sortir du statu quo en ce qui a trait aux haldes de résidus miniers. On ne peut pas juste laisser ça sur le territoire et ne rien faire. Il faut... Je comprends qu'il y a des contraintes au niveau des risques de la santé humaine puis on ne peut pas manipuler ça n'importe comment, mais il faut absolument faire quelque chose avec ça, puis je pense que le GROBEC qui va présenter cet après-midi va avoir des recommandations qu'on appuie totalement.

Donc, voilà, je conclus là-dessus. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Jacques, merci. J'ai trouvé votre mémoire très intéressant. Je ne sais pas si vous le savez, c'est un peu... j'étais un peu biaisé aussi parce que je travaille dans... je fais de la recherche dans le milieu aquatique, là, donc c'est certain.. et je connais la paléolimnologie. Vous, vous êtes dans

un autre domaine de la paléologie. Donc, c'est quand même très... un outil intéressant pour remonter dans le temps, et donc, c'est clair, c'est bien présenté. Ça, je tenais à vous le mentionner.

Est-ce que les... Là, vous avez des... vous nous avez présenté seulement les résultats, puis pour des raisons évidentes que j'ai comprises, là, les résultats du lac -- de l'étang Stater. Là, vous dites que la sédimentation se rend dans le lac à la Truite. J'aurais eu tendance à penser que ça aurait été le dernier bassin de sédimentation, parce qu'il n'y a quand même pas beaucoup de courant, mais vous semblez dire que vous observez aussi de la sédimentation même dans le lac William et peut-être même dans le lac Saint-Joseph?

M. OLIVIER JACQUES :

Exactement. Oui, c'est moins évident au lac William. On voit que les taux de sédimentation diminuent au fil qu'on progresse vers l'aval, mais oui, il y a quand même des taux de sédimentation très élevés, puis quand même, on voit... au niveau de la sédimentologie, on voit des choses anormales, encore une fois...

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. OLIVIER JACQUES :

... avec des matières... des concentrations en matière minérale, en métaux, très élevées, là, dans ça.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. OLIVIER JACQUES :

C'est un peu normal. Puis au lac Joseph, c'est la même chose aussi, mais c'est beaucoup moins évident, là.

LE COMMISSAIRE :

Ça s'atténue avec le temps?

M. OLIVIER JACQUES :

On voit que ça s'atténue.

LE COMMISSAIRE :

Mais c'est certain que sur une période peut-être d'un millénaire, si vous parlez que le lac à la Truite va se remplir, mais après ça, ça va être le lac suivant, puis après ça...

M. OLIVIER JACQUES :

Exactement. Ça progresse toujours de l'amont vers l'aval.

LE COMMISSAIRE :

Donc, c'est pour ça que c'est quand même assez important.

M. OLIVIER JACQUES :

Exact.

LE COMMISSAIRE :

Je ne veux pas être trop technique pour les gens de la salle, j'ai bien lu votre rapport -- votre mémoire. Le titane. Donc, vous mentionnez que ça pourrait remettre vos résultats en cause parce que le titane n'est pas réputé être un élément qui est dans les haldes.

M. OLIVIER JACQUES :

Hum hum.

LE COMMISSAIRE :

Et là, vous avez normalisé vos données en fonction du titane, donc vous avez fait un rapport ou un ratio élément divisé par le titane pour montrer que ça varie encore, même si on corrige pour le titane.

C'est un détail. Lorsque vous allez vouloir publier vos données, je ne suis pas certain que ça va être un argument pour les arbitres et les spécialistes du domaine, mais un argument qui serait très fort, mais là, je ne croyais pas que vous aviez... parce que dans votre rapport, il n'était pas clair pour moi que vous aviez fait du carottage dans le lac Bécancour, mais lui, il n'a pas été touché par les haldes. Donc

là, je comprends ce matin que vous avez du carottage dans le lac Bécancour?

M. OLIVIER JACQUES :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Donc ça, ça va vous servir de témoin, dans le fond?

M. OLIVIER JACQUES :

Oui, exact, exact. C'est la même...

LE COMMISSAIRE :

O.K. Puis là, est-ce que vous avez déjà des résultats préliminaires à nous donner ce matin pour nous confirmer que ce que vous observez dans le Bécancour n'est pas ce que vous observez dans les autres plans d'eau?

M. OLIVIER JACQUES :

Oui, bien, déjà j'ai présenté une photo de la carotte du lac Bécancour qu'on voit que c'est une...

LE COMMISSAIRE :

Oui, beaucoup plus organique.

M. OLIVIER JACQUES :

... une stratigraphie beaucoup plus homogène, beaucoup plus... des taux de matière organique beaucoup plus élevés. On voit certains changements aussi au lac Bécancour, parce qu'il y a aussi de l'impact humain sur ce lac-là avec... il y a eu une construction d'un barrage, un développement riverain puis tout ça, là, mais c'est beaucoup plus modéré, les effets, là. Ce n'est vraiment pas comparable à la transformation de l'étang Stater ou du lac à la Truite.

LE COMMISSAIRE :

Mais la -- puis ça va être ma dernière question -- la période de la vidange du lac.. le lac Noir de Black Lake, c'est très clair. Là, vous l'avez hachuré ce matin, là, mais je trouvais ça encore plus clair

lorsque ce n'était pas hachuré dans votre rapport, là, mais ça, on ne devrait pas voir ça dans le lac Bécancour? Parce que là, il y a des augmentations énormes, là, de...

M. OLIVIER JACQUES :

Exact.

LE COMMISSAIRE :

Et ça, ça démontre que... ça, ça démontrerait que...

M. OLIVIER JACQUES :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

... que les... tous ces éléments-là proviennent des haldes?

M. OLIVIER JACQUES :

Exact, exact. On ne voit pas de changements associés à la vidange du lac Noir dans le lac Bécancour.

LE COMMISSAIRE :

Ah, c'est intéressant.

M. OLIVIER JACQUES :

Il n'y a pas de changements aussi stratigraphiques, aussi percutants.

LE COMMISSAIRE :

Bon, bien, merci beaucoup. Donc, on va suivre la suite de vos travaux avec intérêt.

M. OLIVIER JACQUES :

Parfait.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. OLIVIER JACQUES :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Juste une courte question. J'ai noté que les matières... le pourcentage de matières organiques variait entre 5 et 9 %, et pourtant, c'est un état hypereutrophe. Je pensais que... Les deux ne sont pas en lien? Il me semble que de tout temps, j'ai su que plus il y avait de la matière organique, plus il y avait eutrophisation?

M. OLIVIER JACQUES :

Oui, exact. C'est ce que j'ai essayé de mettre un peu en lumière.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça pour vous qui...

M. OLIVIER JACQUES :

Ce qui cloche.

LE PRÉSIDENT :

Qui cloche, O.K.

M. OLIVIER JACQUES :

Normalement, dans un étang, hypereutrophe de surcroît, on devrait avoir des taux de matières organiques beaucoup plus élevés. On pourrait s'attendre normalement à avoir des taux de plus de 30 % dans l'étang Stater, je dirais, voir une... dans un contexte normal, là. Donc, ça cloche vraiment ici, là. Plus qu'on s'enrichit en nutriments, plus qu'on a de matières organiques. Mais ici, on a vraiment des taux de matières organiques incroyablement bas, là, c'est très... ça cloche, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Merci, monsieur.

LE COMMISSAIRE :

Mais vos données de phosphore sont compatibles avec le stade hypereutrophe, je pense?

M. OLIVIER JACQUES :

Exact, exact. On a aussi des données au niveau des algues microscopiques qui démontrent bien, là, que c'est un lac très enrichi, très productif.

LA COMMISSAIRE :

Une dernière question rapide. Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur la couche de carbonate? Est-ce qu'il y a une... ça l'implique une certaine distinction?

M. OLIVIER JACQUES :

Vous parlez de la carbonatation à la surface des résidus miniers?

LA COMMISSAIRE :

Hum hum.

M. OLIVIER JACQUES :

On n'a pas de données là-dessus. Moi, tout ce que je peux dire, c'est que... qu'il y en ait une ou pas, certainement qu'il y en a une, il y a de l'érosion quand même qui se fait, là, c'est ce qu'on constate, là.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

M. OLIVIER JACQUES :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

Monsieur Philippe Lessard, docteur Philippe Lessard.

M. RENÉ VEILLETTE :

Directeur... ça, c'est le directeur de Santé publique.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, monsieur Lessard, on va vous appeler dans quelques instants. C'est votre collègue, monsieur René Veillette, je pense, docteur Veillette, c'est bien ça?

M. RENÉ VEILLETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Qui est à Québec, dans nos bureaux à Québec.

CISSS CHAUDIÈRE-APPALACHES

M. RENÉ VEILLETTE

LE PRÉSIDENT :

Alors bonjour, docteur Veillette. La parole est à vous.

M. RENÉ VEILLETTE :

Oui, bonjour. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, oui.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. RENÉ VEILLETTE :

Excellent. Alors, à l'invitation de la commission, nous avons déposé un mémoire portant sur trois aspects sur lesquels il nous semblait important de revenir et qui vont faire l'objet, là, de mon exposé durant les prochaines minutes.

Alors, j'ai une présentation que vous pouvez voir, là. C'est le plan de ma présentation comme telle. Elle va être à l'écran sous peu.

Alors, voilà pour... voilà le plan de ma présentation. Donc, à ce jour, il a été surtout question des expositions professionnelles à l'amiante, et le mémoire qu'on a déposé voulait corriger cela puis il visait à mieux informer, effectivement, la commission sur les expositions non professionnelles et le risque à la santé, littérature à l'appui.

Le deuxième élément, c'est que bien que certains éléments de la position de Santé publique de Chaudière-Appalaches aient été abordés lors des audiences, ils n'ont jamais fait l'objet d'une présentation systématique et formelle, et c'est ce qui a été fait, là, par le dépôt de notre mémoire, et on pense qu'en expliquant un peu mieux les fondements de la position de la santé, on est en mesure de mieux comprendre les interventions de santé qui en découlent.

Et finalement, le dernier point que l'on souhaite présenter porte sur la détermination des conditions d'exploitation des résidus miniers et les difficultés de travailler avec l'amiante de façon à ne pas porter préjudice à la santé. Donc, en effet, là, les nombreuses conditions d'exploitation et de suivi qui seraient requises pour assurer un milieu sécuritaire à la population pourraient avoir des impacts importants.

Alors, pourquoi revenir sur les expositions non professionnelles à l'amiante? Lors des audiences, il y a une question qui avait été posée sur le nombre de cas de maladies de l'amiante en lien avec l'environnement et non pas ceux liés au travail. C'est bien connu, là, les cas liés au travail sont beaucoup plus nombreux. Maintenant, comme il y a moins de cas environnementaux documentés, on a eu l'impression que cela pouvait donner l'illusion que la problématique environnementale était moins importante et qu'on pouvait plus facilement envisager l'exploitation des résidus miniers. Aussi, on a jugé utile de revenir sur cet aspect en présentant brièvement tant les sources d'exposition non professionnelles qu'une brève synthèse de la littérature sur celle-ci.

Alors, suite à la question adressée justement par la commission, là, en décembre dernier sur le

nombre de cas environnementaux, la Santé publique a déposé au BAPE un document qui démontrait effectivement les excès de cas de mésothéliome qui sont observés depuis plusieurs années à Thetford Mines.

Maintenant, ce n'est pas toujours facile de préciser s'il s'agit d'une exposition professionnelle versus non professionnelle. On mentionne dans notre mémoire, là, que les études écologiques qui sont basées, là, sur des données de mortalité manquent entre autres de données fiables sur l'exposition individuelle à l'amiante. Par exemple, lorsqu'on reçoit une déclaration pour un mésothéliome, la personne, souvent, peut être décédée ou être très malade et ne pas souhaiter répondre à nos questions, et ces situations-là rendent difficiles nos enquêtes en vue de déterminer l'exposition.

Comme mentionné plusieurs fois durant la commission, on rappelle qu'une exposition plus faible ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque et qu'il ne vaut pas la peine de se préoccuper de ces expositions. On souligne encore une fois qu'il n'y a pas de seuil sécuritaire connu pour l'amiante.

Aussi, on juge utile de revenir sur les différentes sources d'exposition non professionnelle à l'amiante, que nous allons illustrer sur la prochaine diapo, pour montrer qu'elles sont nombreuses et qu'il devient difficile d'exercer un contrôle étroit et vigilant sur chacune d'elles pour -- afin d'assurer la protection de la santé de la population.

Alors, voici essentiellement ce schéma qui résume les différentes sources d'exposition non professionnelles.

Alors, si on commence avec les expositions environnementales des opérations industrielles, que l'on trouve à gauche, on voit, en B1, que les mines pouvaient être, du temps qu'elles étaient en fonction, une source d'exposition non professionnelle. Aujourd'hui, les mines ne sont plus actives, mais certains terrains continuent tout de même de recevoir des matériaux amiantés venant de l'extérieur du site. Les camions apportent ces matériaux et contribuent également à réémettre des fibres d'amiante dans l'air. Et finalement, il peut y avoir également des travaux en vue de stabiliser les haldes qui peuvent également contribuer à réémettre des fibres d'amiante dans l'air.

Autre source industrielle, en B2. Si le gouvernement permettait l'exploitation des résidus miniers, il pourrait y avoir installation d'usines qui pourraient également devenir des sources possibles d'émission de fibres d'amiante dans l'air.

Une autre source d'exposition non professionnelle, ce sont tous les résidus miniers qui sont chargés d'amiante qui, lorsqu'ils sont utilisés sur les routes à titre d'abrasif l'hiver ou pour la construction des routes ou encore comme remblai sur les terrains domiciliaires, deviennent d'autres sources d'exposition. Et c'est illustré sur le schéma, là, par le numéro B3.

Voilà pour les expositions environnementales des opérations industrielles.

Maintenant, tous ces travailleurs de ces industries-là reviennent souvent à la maison en auto. C'est ce que l'on voit illustré en A1. Dans ce cas, les travailleurs exposés à l'amiante fonctionnent comme des vecteurs de transport des fibres, et par la suite, ils entrent dans les maisons avec leurs vêtements, et la situation est illustrée en A2. Alors, les contacts familiaux peuvent être exposés tant par les véhicules des travailleurs que par contact avec le vêtement des travailleurs ou d'autres dépôts de poussière dans la maison, et c'est ce qu'on appelle les expositions paraprofessionnelles.

Parmi les autres sources d'exposition non professionnelles à l'amiante, on retrouve, en C, tous les produits commerciaux. Donc, parmi... On sait que l'amiante est effectivement présent dans de nombreux produits, compris les freins automobiles, qui sont illustrés en C1, mais également dans des matériaux de construction, puis lors de travaux de rénovation domiciliaire, peuvent réémettre des fibres. Et c'est la situation, là, qu'on retrouve en C2.

Finalement, une dernière catégorie d'exposition non professionnelle est ce qu'on retrouve en D, c'est-à-dire tout ce qui est à droite de la diapo. Donc, en D3, on voit qu'il peut y avoir libération de fibres d'amiante dans l'air lors de la pratique de certaines activités récréatives. Sur les schémas, on l'illustre par l'exemple du motocross, mais on pourrait reprendre également d'autres types d'activités.

En D4, ce sont tous les projets de développement domiciliaire, les travaux de réfection des routes, d'excavation de sol pour réparation des égouts, qui peuvent être des sources d'exposition en réémettant des fibres d'amiante dans l'air. D'ailleurs, on est revenu à plusieurs reprises au cours du BAPE sur l'exemple de la dame qui se promenait avec un bébé aux abords des zones de travaux.

Et je compléterai en terminant, en D5, avec les fibres qui peuvent être libérées par l'érosion naturelle des haldes sous l'effet du vent.

Alors, ce qu'il faut retenir, c'est un schéma qui permet de regrouper l'ensemble des sources d'exposition non professionnelles. On voit qu'elles sont nombreuses. Chacune de ces sources peut contribuer à une légère augmentation du risque par une exposition particulière, mais il faut être conscient que la multiplication des sources augmente d'autant le risque à la santé.

Enfin, on voit la complexité de devoir contrôler chacune de ces sources d'exposition non professionnelles à l'amiante pour protéger la santé, et c'est la raison pour laquelle, entre autres, selon l'OMS, le moyen le plus efficace d'éliminer les maladies à l'amiante, c'est d'arrêter l'utilisation sous toutes ses formes.

Maintenant, voici un résumé de ce que dit la littérature sur le risque à la santé de ces sources d'exposition non professionnelles. Bien sûr, on trouvera l'information beaucoup plus détaillée, là, dans le

mémoire.

Donc, on observe une augmentation du risque de mésothéliome et de cancer du poumon du fait de vivre à proximité d'une source industrielle. Ce peut être mines, ce peut être usines, mais ce peut être également tout type de brassage de résidus miniers qui *contient* de l'amiante. Ce qu'on note dans ces études-là, c'est que les distances, selon les études, varient de 100 mètres à 2 000 mètres.

On a également une augmentation du risque à la santé, même à des niveaux qui sont bas et très bas en termes de concentration de fibres d'amiante dans l'air. Et enfin, on note également une augmentation du risque pour avoir pavé le jardin ou la cour avec des résidus amiantés, et ce, sans aucune autre source d'exposition.

La littérature nous rappelle aussi que les cas ne surviennent pas seulement suite à une exposition à une source unique. Ce peut être une combinaison d'expositions, donc des sources multiples qui, chacune à leur tour, viennent multiplier d'autant le risque au final. On parle d'une *mixitude* de sources qui peut être paraprofessionnelle, c'est-à-dire l'auto, le vêtement des travailleurs, comme on l'a vu plus tôt, ce peut être environnemental, aéroporté suite à des industries ou encore des activités de brassage des résidus miniers, ou tout simplement avec des résidus miniers qu'on retrouve dans des zones pavées ou sur le sol de différents terrains. Comme ces expositions-là sont susceptibles de se répéter au fil du temps et qu'il n'y a pas de seuil sécuritaire connu, bien, on rappelle qu'il faut éviter le plus possible toutes les expositions susceptibles de réémettre et d'accroître les émissions de fibres d'amiante dans l'air.

En résumé, pour le mésothéliome et le cancer du poumon, on a observé dans les différentes études un risque augmenté, clairement documenté, pour ce type d'exposition là. Maintenant, il faut être prudent et éviter d'extrapoler d'emblée les résultats de ces études au contexte québécois. Je pense, comme on l'a souligné à de nombreuses reprises au cours du BAPE, une meilleure caractérisation de la situation est requise, le risque doit être considéré en relation avec l'exposition individuelle cumulée en tenant compte, bien sûr, de la concentration et du type de fibres d'amiante en suspension dans l'air.

Mais tout ça va quand même demander un certain temps, et en attendant que ces travaux soient menés, les conditions d'exploitation devraient être plus protectrices, selon nous, et il devrait y avoir respect du principe de précaution.

Deuxième élément sur lequel on voulait revenir est la position de la Direction régionale de santé publique. Pourquoi revenir sur ce point? On a entendu à maintes reprises des commentaires, durant les audiences, à l'effet que la santé avait une position plutôt ferme. Aussi, considérant que la commission est peut-être à la recherche d'un compromis entre la santé et l'économie, il nous semble utile, pertinent, utile et fort à propos de revenir sur ces fondements.

Alors, il est important de rappeler que ce n'est pas un individu ou un directeur qui détermine une telle position, mais c'est basé plutôt sur les bonnes pratiques médicales de santé publique qui doivent s'appuyer sur la littérature scientifique et également sur les organismes nationaux et internationaux, tels que l'OMS.

Aussi, on rappelle très rapidement ici ce que nous dit l'OMS, c'est que :

« L'exposition à l'amiante n'est jamais sans risque; les risques de cancer augmentent, même lorsque le niveau d'exposition est très faible; toutes les formes d'amiante sont cancérigènes pour l'homme; on doit veiller à maintenir l'exposition au niveau le plus bas possible; et enfin, le moyen le plus efficace d'éliminer les maladies liées à l'amiante est d'en arrêter l'utilisation sous toutes ses formes. »

Alors, ce sont ces postulats qui guident la Santé publique lors de la gestion du risque amiante.

En tenant compte de ces énoncés de l'Organisation mondiale de la Santé, la Direction de santé publique, à ce jour, et je souligne bien, là, « à ce jour », ne peut être favorable à l'exploitation des résidus miniers. Avec l'expérience antérieure acquise avec la manipulation de résidus, avec la multitude des sources tant professionnelles que non professionnelles, on ne pense pas qu'il soit possible de mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires.

Actuellement, en Chaudière-Appalaches, nous n'avons pas de projet d'exploitation, et malgré cela, la gestion du risque d'amiante ne se fait pas de façon optimale. Cependant, si pour des raisons de développement économique le gouvernement souhaitait tout de même l'autoriser, il faudrait que l'exploitation soit réalisée sous de strictes conditions, avec une surveillance rigoureuse, et l'application de ces conditions par un ou plusieurs ministères.

Et finalement, le troisième point que l'on voulait traiter ce matin est celui des conditions d'exploitation des résidus miniers et de leur surveillance.

On a parfois eu l'impression qu'on a pris à la légère les difficultés de mise en oeuvre des conditions d'exploitation des résidus miniers. On veut rappeler, durant cette audience de la commission, que c'est un peu plus compliqué.

Alors, premièrement, on souhaite rappeler les difficultés à travailler à l'amiante de façon à ne pas porter préjudice à la santé de la population, et on vous donne... et on vous soumet encore à nouveau l'exemple du suivi de la qualité de l'air où il y a des délais importants entre la prise des échantillons, leur envoi au laboratoire, le temps nécessaire pour analyser les filtres au microscope et le renvoi des résultats. Dans le projet de la route 112, comme mentionné antérieurement, il s'est écoulé souvent deux semaines entre la prise des échantillons d'air et la réception des résultats, et il devient alors difficile, dans ce contexte, de pouvoir mettre en place des mesures de protection en temps utile.

Pourquoi on revient encore ici à ce stade-ci? Encore une fois, il y a eu un « construit » qu'on a vu galvauder abondamment durant la commission à l'effet qu'il s'agit de faire des tests de qualité d'air de temps à autre, on étend un peu des abat-poussières ici et là, et on se félicite de protéger adéquatement la population. La protection de la santé nous semble un peu plus compliquée, comme on vient de l'illustrer avec l'exemple du suivi de la qualité de l'air.

LE PRÉSIDENT :

Docteur Veillette, il faudrait conclure.

M. RENÉ VEILLETTE :

Oui. Alors, je vous dirai simplement qu'effectivement, outre le fait qu'il faudra effectivement bien prendre le temps de s'attarder aux conditions d'exploitation afin que celles-ci ne soient pas bidon, approximatives ou improvisées. On a entendu, là, certains intervenants dire qu'ils étaient d'accord avec la santé publique, qu'il fallait la protéger, mais en autant que les coûts soient raisonnables. Et ça, c'était inquiétant pour nous.

Alors, on veut rappeler à la commission que la santé, ce n'est pas, malheureusement, un capital de risque, on n'est pas... nous ne sommes pas en finance; c'est un capital qui est à protéger et non pas à mettre à risque.

Alors, voilà pour l'essentiel du message qu'on voulait vous laisser ce matin. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur Veillette. Je pense, compte tenu des délais, je vais juste vous poser une question que j'ai posée tout à l'heure à votre collègue. J'ai essayé de récupérer l'information dont j'avais besoin.

Il y a une... Est-ce que vous connaissez l'auteur Dorsett D. Smith.

M. RENÉ VEILLETTE :

Non, pas véritablement.

LE PRÉSIDENT :

Qui a écrit : « The health effects of Asbestos, an evidence-based approach. »

M. RENÉ VEILLETTE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Non? J'aimerais avoir vos... éventuellement, bien sûr, si vous ne le connaissez pas, pas aujourd'hui, là, mais j'aimerais avoir vos commentaires sur ce qu'il a écrit par rapport à la possibilité qu'il y ait un seuil compte tenu des observations qu'il avait faites sur des personnes non exposées et chez lesquelles il a trouvé jusqu'à... en fait, tantôt, j'ai dit quelques centaines, mais c'est un million de fibres par gramme de poumon. Et c'était la page... je vais vous dire ça, là, immédiatement. Attendez un petit peu, là. Je pense que c'est à la page 343. Alors, vous allez pouvoir le retrouver.

J'aimerais, si c'était possible pour vous de le faire, de l'examiner puis me donner vos commentaires là-dessus, de donner les commentaires à la commission par écrit au cours des prochains jours, à votre convenance.

M. RENÉ VEILLETTE :

Parfait. Excellent. On fera parvenir les commentaires à madame Grenier.

LE PRÉSIDENT :

Éventuellement, quand ça sera possible, parce que je pense que le réseau dans la salle n'est pas assez fort. Il faut dire que c'est un volume assez volumineux.

M. RENÉ VEILLETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Nous pourrions vous envoyer le volume directement.

M. RENÉ VEILLETTE :

Bien, ce serait gentil, ce serait apprécié. Merci.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, merci à vous.

M. RENÉ VEILLETTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Et J'appelle maintenant monsieur Philippe Lessard.

**CISSS CHAUDIÈRE-APPALACHES
M. PHILIPPE LESSARD**

LE PRÉSIDENT :

Rebonjour, docteur Lessard.

M. PHILIPPE LESSARD :

Rebonjour. Alors, j'y vais?

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr. Bien sûr.

M. PHILIPPE LESSARD :

D'accord, merci.

D'abord, je voudrais remercier et saluer les travaux de la commission et des commissaires et souligner le sérieux de la démarche de ce BAPE générique sur l'amiante. De mon point de vue, ces travaux sont une étape critique et essentielle vers une gestion responsable et plus sécuritaire de l'amiante au Québec, qui est d'ailleurs le titre de mon mémoire.

Alors, comme médecin directeur de Santé publique de Chaudière-Appalaches depuis un peu plus de 19 ans, mes responsabilités en rapport avec ce dossier de l'amiante, notamment, ont toujours été encadrées par la Loi de santé et services sociaux et la Loi de santé publique. Et le mémoire... dans le

mémoire, vous trouverez les éléments de référence pour... plus explicitement, là, les articles de loi qui s'y réfèrent.

En matière de gestion des risques à la santé, permettez-moi quand même de citer un extrait du cadre de référence sur la gestion des risques à la santé en santé publique au Québec. On y dit que... et d'ailleurs, cet extrait-là est dans... en annexe, là, du mémoire :

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 13 : « Au Québec, la gestion des risques... »

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] à l'urgence de la situation. »

Alors, pour ma part, que ce soit au moment de la communication publique qui a été faite en conférence de presse à l'époque en 2009 ou que ce soit dans... lors de la demande que j'ai adressée au directeur national de la santé publique en octobre 2018 pour susciter son appui pour demander à la ministre de la Santé d'intervenir en matière de concertation pour la gestion de ce risque au Québec, tout ça a été fait en cohérence avec les responsabilités que j'ai à assumer comme responsable de Santé publique.

Entre-temps, entre 2009 et 2018, il y a eu, bien sûr, toutes sortes d'événements, toutes sortes d'interactions avec le milieu en lien avec différentes problématiques reliées d'exposition ou de risques à l'exposition à l'amiante et aux résidus miniers plus particulièrement. Il y a eu plusieurs demandes d'accès à... d'avis de... demandes... pardon, d'avis de santé publique, que ce soit par le ministère de l'Environnement, ministère des Affaires municipales, même des citoyens, que ce soit aussi dans le cadre de correspondances qu'on a adressées auprès de certains entrepreneurs ou même la municipalité par rapport à des situations qui nous étaient rapportées qui pouvaient générer des risques à la santé, que ce soit...

Par ailleurs aussi, c'est important de mentionner qu'entre 2019 et 2018, il y a eu quand même des efforts qu'on a menés que j'ai... sur lesquels j'ai été partie prenante pour favoriser une concertation, un lieu de concertation et d'échanges avec les représentants municipaux, la MRC, pour une démarche en gestion de risques. Nous avons sollicité à l'époque, autour de 2013, une rencontre, et réalisé cette rencontre-là à laquelle on avait présenté justement un projet de démarche de gestion de risques impliquant les différents partenaires, mais ça n'a pas été retenu par le milieu.

Également, il y a eu des travaux de table, une table de travail interministérielle pour la MRC des Appalaches qui avait été mise en place à l'époque, au moment de la fermeture de l'exploitation minière, donc, une table de concertation interministérielle avec les différents ministères concernés et la CSST. Et ça, c'était autour de 2013. Cette table-là a siégé pendant quelques années.

Finalement, il y a eu, bien sûr, la production des... en 2017, production de conditions génériques sur lesquelles on s'est appuyées et que le rapport sectoriel s'appuie aussi pour évoquer la façon dont on devrait prendre en compte la préoccupation de protéger la santé de la population en attendant qu'il y ait... par rapport au projet de valorisation, en attendant qu'il y ait une position gouvernementale à cet effet. Et plus récemment, donc, tout ça se faisait -- s'est fait, comme je le mentionnais déjà, toujours en cohérence avec le cadre de référence et dans l'exercice de mes responsabilités légales comme directeur de santé publique.

Cette étape de la réalisation d'un BAPE générique sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés est une étape cruciale -- je le répète, je considère que c'est une étape très cruciale -- et déterminante vers une gestion responsable et plus sécuritaire de l'amiante au Québec.

Suite au dépôt des recommandations que vous ferez, le gouvernement aura à prendre position et à assumer ses responsabilités en matière de gestion de ce risque au Québec, que ce soit envers les travailleurs ou que ce soit envers les groupes de population les plus affectés.

La gestion d'un risque à la santé sous-entend une prémisse essentielle, soit la reconnaissance de l'existence d'un risque. Au Québec, le risque amiante pour les travailleurs est généralement reconnu, je dirais. Pour la population, c'est moins certain. Des citoyens de Thetford, majorité... en majorité... majoritairement, probablement, n'y croient pas ou a un niveau de perception du risque très bas.

Il ressort, à mon point de vue, qu'il soit... il est très important que la commission affirme clairement l'existence de ce risque, sans l'exagérer et sans le minimiser. Sur cette base, les parties prenantes pourront alors participer à la définition des différentes options de gestion de risques et au choix de ou des options les mieux adaptées.

Maintenant, au-delà de l'acquis ou de la reconnaissance du risque comme tel, une gestion d'un risque... d'un tel risque ne peut être qualifiée de responsable que si elle est basée sur une juste perception du risque. Une perception très faible du risque limite la responsabilisation par toutes les parties prenantes, que ce soit les promoteurs, que ce soit des gestionnaires municipaux, que ce soit des entrepreneurs privés, que ce soit même les travailleurs ou les citoyens. Si la perception du risque n'est pas adéquate, il y a peu de chances, ou les probabilités que le risque soit géré de façon responsable et plus sécuritaire sont quand même plus limitées à ce moment-là, plus... moins probables.

La perception du risque, on l'a vu... vous l'avez vu dans le... un peu dans la production... dans la présentation du sondage qui a été fait, on l'a évoqué tout à l'heure, un peu, ce matin. La perception du risque dépend d'un certain nombre de facteurs, et il y a trois grands groupes de facteurs qui sont identifiés, des facteurs individuels. Je n'entrerai pas dans les détails de chacun, mais juste mentionner qu'au niveau de la population ou des résidents de la région de Thetford, on... il y a des facteurs individuels, ne serait-ce que reliés à la connaissance de parents, de proches ou qui ont oeuvré pendant

plusieurs années antérieurement dans l'exploitation minière. Donc ça, ça fait partie des facteurs qui entrent en ligne de compte.

Un autre groupe de facteurs, c'est les facteurs plus, je dirais, socioculturels, dans le sens où il y a une culture positive de la présence de l'amiante dans le territoire, et cette présence-là de... cette culture-là fait partie, à mon sens, de ce qui influence le niveau de perception du risque, là, qui est très faible actuellement.

Et il y a d'autres facteurs externes qui viennent aussi jouer dans la perception du risque, et là, on entre dans les facteurs externes : les communications qui sont rapportées ou amenées par... au niveau des médias, soit... ou encore par les autorités, les différents experts ou encore des groupes de pression.

Je donnerais l'exemple, juste... on parle de... on a parlé de tabagisme ce matin. Malgré les faiblesses d'une comparaison ou d'une analogie, il reste que... juste pour faire bien comprendre que la perception d'un risque joue dans la responsabilisation qu'on peut... la façon responsable dont on peut gérer le risque. Si on prend l'exemple, par exemple, de parents qui seraient fumeurs, tout le monde aujourd'hui, on l'a évoqué, reconnaît que le tabagisme pose des problèmes à la santé pour ceux qui fument, mais aussi pour les proches, et que donc, la fumée... la fumée secondaire a des impacts à la santé. Mais il y a sûrement des situations où il y a, encore aujourd'hui, des parents qui continuent à fumer dans la maison, même en présence d'enfants, parce qu'ils considèrent que le risque n'est pas si important que ça, et que, donc, cette attitude-là qu'ils ont à ce moment-là pourrait être normale pour eux de réagir de cette façon-là en face de... par rapport à l'exposition des enfants dans leur milieu. Donc, comment... comment... voilà comment, par analogie, la perception d'un risque comme tel peut amener une difficulté quant à une gestion, une application vraiment d'une gestion plus responsable de ce risque.

Dernier point, finalement. Le titre du mémoire parle d'une gestion responsable et plus sécuritaire. Plus sécuritaire pour les travailleurs, on l'a évoqué, par une diminution de la valeur d'exposition admissible, et également plus sécuritaire pour la population. Considérant, par contre, la faible perception du risque au niveau de la population, il y aurait certainement nécessité de prendre des mesures appropriées à ce contexte. Communiquer, informer la population d'une même voix dans un discours plus unifié, comme on a essayé de le faire en 2009, éviter les contre-messages, les informations contradictoires, pour que, justement, les citoyens, et particulièrement les groupes de citoyens qui vivent à proximité, là, des haldes puissent avoir accès à une information juste et équilibrée pour pouvoir apprécier... mieux apprécier ou mieux comprendre le risque auquel ils sont exposés, et par la suite, pouvoir exprimer un point de vue, une opinion, leur opinion, quant à l'acceptation de ce risque.

LE PRÉSIDENT :

Docteur Lessard?

M. PHILIPPE LESSARD :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait aller vers la conclusion, s'il vous plaît.

M. PHILIPPE LESSARD :

Alors, dans la... au niveau de la conclusion, il y a des mesures à considérer, même si une minorité de personnes semble être préoccupée actuellement, selon le sondage. Ces mesures-là, on les retrouve -- vous les retrouvez dans le mémoire et dans le rapport sectoriel du ministère de la Santé. Donc, je ne les renommerai pas, c'est des choses que vous avez déjà eu l'occasion de voir ou d'entendre. Mais je m'en irais tout de suite à la conclusion principale de mon mémoire, qui est -- qui porte sur une gestion responsable et plus sécuritaire de l'amiante, qui...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 10 : « [...] passe obligatoirement par un... »

Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] les populations concernées soient respectés. »

S'il y avait décision de valorisation, donc d'exploitation, ce que je propose, c'est que :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 10 : « Les revenus découlant d'éventuels... »

Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] du risque pour les parties affectées. »

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci, docteur Lessard. Deux petites questions. Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour votre appréciation et la reconnaissance de la nature cruciale des travaux de la commission. Ça, je vous en remercie. Et j'espère que le rapport de la commission sera à la hauteur de tout le monde.

Vous avez parlé beaucoup de perception de risque. Effectivement, Slovic et ses collaborateurs ont beaucoup, beaucoup publié là-dessus, sur les facteurs internes, les facteurs externes, mais ils ont plus spécifiquement, à partir d'une analyse en composantes principales, identifié un élément majeur à

travers tous ces facteurs qui revêt une grande, grande importance, c'est celui du risque volontaire ou involontaire.

M. PHILIPPE LESSARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et manifestement, ici, bon, vous assistez, vous entendez ce que nous entendons. Pour certains, le risque est clairement volontaire, donc un peu comme prendre l'automobile : on conduit à 110 kilomètres/heure, on sait qu'il y a un risque; on conduit à 140 kilomètres/heure, on sait que le risque est plus grand, mais il est accepté parce que c'est... il est volontaire, dans certains cas.

Vous, est-ce que vous avez développé des stratégies spécifiquement, puisque vous avez accordé autant d'importance à la perception du risque, est-ce que vous avez développé des stratégies spécifiques à ces personnes pour qui le risque volontaire est acceptable?

M. PHILIPPE LESSARD :

Non, on n'a pas fait de démarche ou de... je dirais, de réflexion en ce sens jusqu'à maintenant. Mais pour moi, ça fait partie... -- puis on voit les résultats du sondage, ça vient nous le confirmer -- ça fait partie de ce qui devrait être regardé en priorité dans le suivi des travaux du BAPE, à savoir... je parlais de... on peut parler de recherche, mais vraiment pour mieux comprendre c'est quoi les facteurs sous-jacents à la perception qui est quasi nulle de ce risque pour la population de Thetford.

Et à la limite, ça serait une étude sociologique fort intéressante, là, parce que c'est très particulier. Et quand je dis ça, là, je ne veux pas du tout dénigrer ou minimiser la... je dirais, la communauté de Thetford, au contraire, je trouve que c'est une communauté très résiliente et qui a certainement à coeur son avenir et son développement. C'est juste que je voudrais... je trouverais fort... je trouvais même nécessaire que l'on fasse un effort additionnel pour mieux comprendre qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui s'est passé au fil des années. On peut avoir des idées déjà, là, puis je pourrais en évoquer, mais c'est plus des points de vue personnels que basés sur une littérature quelconque.

Mais que cette étape-là soit faite pour qu'on puisse, en temps opportun, mettre à contribution clairement les citoyens les plus affectés par rapport à d'éventuels projets d'exploitation, et jusqu'à quel point, en connaissant, en comprenant mieux et en informant mieux et en participant... en faisant participer les citoyens au processus de décision, qu'on en arrive à réévaluer, peut-être, dans un certain temps le niveau de perception du risque de la population, des citoyens. Je pense qu'on pourrait avoir des résultats qui pourraient être différents après cette démarche-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, je vais laisser tomber ma deuxième question. Merci encore, docteur Lessard.

M. PHILIPPE LESSARD :

Bienvenue.

LA COMMISSAIRE :

J'ai juste une petite question rapide à vous poser.

M. PHILIPPE LESSARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Je suis sur votre site Web du CIUSSS de Chaudière-Appalaches...

M. PHILIPPE LESSARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... et vous avez une page « Prévention et conseils de santé », et on l'a parcourue, et on ne trouve rien par rapport à l'amiante. Alors, j'essaie de voir, par rapport à votre discours d'information puis de gestion de risques, et caetera, et le lien avec votre page d'information.

M. PHILIPPE LESSARD :

Bien, écoutez, d'abord, je le mentionnais tout à l'heure, il y a eu une étape d'information qui a été réalisée en 2009, qui était une étape critique d'information, avec la participation volontaire de représentants du milieu. Pour moi, c'était essentiel, connaissant quand même la... je dirais, le coeur et la perception déjà du milieu par rapport au risque relié à l'exploitation à l'amiante.

À ce moment-là, une communication qui nécessitait un... je dirais, un *commitment*, là, avec -- excusez le terme anglais -- avec les représentants du milieu m'apparaissait comme nécessaire, et on l'avait fait à l'époque. Après ça, il n'y avait pas eu... on n'a pas réussi à recréer ce contexte-là de travail en partenariat avec les différents partenaires pour communiquer...

LA COMMISSAIRE :

(Inaudible).

M. PHILIPPE LESSARD :

Oui. Oui, c'est ça.

(DIFFICULTÉS TECHNIQUES)

M. PHILIPPE LESSARD :

Ah, voilà.

LA COMMISSAIRE :

C'est pour que le micro ne fonctionnait pas. Merci.

Ça, vous nous l'avez tout expliqué puis je pense qu'on l'a bien compris, mais là, si vous pouvez faire le lien plus rapide avec votre page Web, s'il vous plaît.

M. PHILIPPE LESSARD :

Bien, on n'a pas mis d'efforts de ce côté-là parce que, pour moi, ça aurait été comme un coup d'épée dans l'eau et que ça aurait pu être aussi même provocateur par rapport à l'attitude des gens du milieu, donc... parce que je souhaitais plutôt y aller avec une approche où, justement, réussir, comme je l'ai mentionné.

LE COMMISSAIRE :

Je reviendrais seulement sur ce que mon collègue a dit tout à l'heure, c'est qu'il y a une jeune personne hier qui nous a fait un témoignage quand même assez émouvant et qui nous a dit : « J'ai cherché, j'ai cherché et j'ai cherché de l'information et je n'en ai pas trouvé », et je pense que la Direction de la santé publique a une responsabilité, je pense, à ce niveau-là, et le site Web serait peut-être la première porte d'entrée qui permettrait aux gens, sans aucune interaction directe avec les personnes, de se documenter et de prendre l'information.

Vous ne trouvez pas que ce serait une bonne stratégie de penser peut-être mettre votre site Web à jour?

M. PHILIPPE LESSARD :

C'est une très bonne suggestion et c'est d'ailleurs un objet de... je dirais, de démarches à l'interne au niveau du CISSS qui viseraient, effectivement, à mettre à jour ou à améliorer l'accès à la population pour de l'information pertinente sur notre site Web. Vous avez tout à fait raison.

LE PRÉSIDENT :

Merci, docteur Lessard.

M. PHILIPPE LESSARD :

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

Il y a trois personnes encore, monsieur Claude ou madame Claude Gosselin, monsieur René... ah non, René Veillette a passé. Donc, il reste deux personnes, en fait. O.K. Donc, nous pourrions... Parce qu'en fait, mes neurones ont commencé à geler aussi, là, puisqu'on n'a pas... il n'y a pas moyen de monter le chauffage dans la pièce. Donc... mais avec deux personnes, je pense qu'ils pourraient... mes neurones pourraient toujours être actifs.

Allons-y avec monsieur ou madame Claude Gosselin.

LA COMMISSAIRE :

C'est monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Claude Gosselin.

**SABLES OLIMAG INC.
M. CLAUDE GOSSELIN
M. DANNY LESSARD**

M. CLAUDE GOSSELIN :

Monsieur le président....

LE PRÉSIDENT :

Bon matin, oui.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... Madame et Monsieur le commissaire, vous n'êtes pas le seul qui est gelé; nous autres aussi. Les deux pieds puis les deux mains.

LE PRÉSIDENT :

Moi, ce qu'on m'a dit, on m'a dit : « On ne monte pas ça plus que 28. » Je ne sais pas où est-ce qu'ils sont qu'il fait 28 degrés ici, là, mais...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Il faut être fait fort!

LE PRÉSIDENT :

Ça descend?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Le chauffage ne fonctionne pas.

LE PRÉSIDENT :

Ah, le chauffage ne fonctionne pas? On va aller dans le bain-tourbillon tout à l'heure!

LA COMMISSAIRE :

On peut-tu nous amener au moins des couvertures pour les jambes ou quelque chose? Parce que honnêtement, c'est pénible.

LE COMMISSAIRE :

Je vois madame là-bas avec son manteau, là, donc vous êtes chanceuse d'avoir un manteau, madame!

LE PRÉSIDENT :

Bon, soyons sérieux maintenant.

M. CLAUDE GOSSELIN :

O.K. On va essayer d'être bref parce que j'apprécie beaucoup que vous nous redonniez une deuxième chance. Je voulais éclaircir quelques points puis je voulais surtout vous laisser de l'espace si vous avez des questions bien précises. Parce que j'ai bien compris que même si Olimag produit un produit non nocif qui est expédié à la grandeur du monde puis qui a été prouvé par tout le monde, il reste que la manutention des résidus miniers pour les emmener dans notre plan est la priorité pour la santé des travailleurs. Parce qu'après que le traitement thermique est fait chez Olimag, on n'a plus... il n'y a plus aucune trace d'amiante dans le produit qu'on expédie à l'extérieur.

Ça fait qu'on avait deux... une couple de points que vous m'aviez posés comme questions, puis je n'étais pas sûr des réponses que je vous ai données, puis il y en a une en même temps je me suis enfargé, ça a pris monsieur Bérard pour me corriger, mais je voulais être certain qu'on l'a bien compris.

Quand on avait eu une plainte en ville à Thetford Mines, pas tellement loin de notre plan, un résident s'était plaint des poussières. Ce n'était pas des poussières d'amiante, c'était vraiment des... notre produit fini, qui est un produit non toxique. Malheureusement, sur son terrain, ce n'était pas agréable d'avoir des résidus, des poussières provenant de notre plan qui étaient brunes qu'il a retrouvées sur ses tables à pique-nique, mais ce n'était pas un produit dangereux. Puis depuis ce temps-là, on a corrigé la situation très, très fortement chez Olimag en mettant tous nos systèmes de dépoussiérage à la grandeur de notre usine, autant à la finition qu'à l'entrée (inaudible) première, tous les équipements sont en double. Ça fait que quand on a une pièce d'équipement qui brise puis qu'il faut aller réparer à des températures de 500 degrés à l'intérieur des chambres, on est capable d'arrêter la chambre puis d'opérer avec l'autre, puis les chambres de dépoussiérage continuent de fonctionner puis on peut éviter d'avoir des émanations dans l'air.

Anciennement, toutes nos chambres étaient dans chacun des secteurs... notre plan était en simple unité. Quand on arrêtait la chambre de fonctionner pour la réparer puis on continuait les opérations, bien, malheureusement, il y avait des poussières qui sortaient dans l'air.

Deuxièmement, on a eu... En passant aussi, dans les secteurs où est-ce qu'est

l'approvisionnement de la matière première, on n'a aucune... on n'a aucun poste de travail permanent. Tous les postes de travail permanents sont à la section des produits finis.

On avait eu une demande aussi sur la santé de nos travailleurs. On avait démontré que pendant les 30 quelques années d'Olimag, on passe des tests sur les poumons à tous les cinq ans avec la CSST et le CLSC et la Santé publique, puis on n'a aucun travailleur qui a été détecté chez Olimag avec des maladies pulmonaires.

Puis une question m'avait été posée des travailleurs qui n'avaient pas fait toute leur carrière chez Olimag, qui travaillaient à l'extérieur après qu'ils sont partis de chez Olimag et qui ont pris leur retraite : est-ce qu'on avait eu des cas qui nous avaient été mentionnés? Je n'étais pas sûr de la réponse. J'ai vérifié toutes nos filières, depuis 33 ans à aller jusqu'à aujourd'hui, on n'a eu aucun cas, parce que normalement, la CSST, quand ils trouvent un travailleur impliqué avec des maladies industrielles, ils reviennent sur ses anciens employeurs. On n'a été impliqué dans aucun dossier depuis qu'on est en opération chez Olimag. Ça fait que c'est dire que depuis 1986 à aujourd'hui, on n'a aucun travailleur, quel qu'il soit, qui a travaillé chez nous de façon régulière ou de façon irrégulière ou qui est venu de façon passagère.

Puis Danny est avec moi ici parce que c'est... il va vous expliquer le plus bel exemple. Danny, c'est un travailleur qui provient des mines d'amiante, puis quand les mines d'amiante ont eu des troubles dans les années 80, Danny, il avait appliqué pour travailler pour la Société nationale de l'amiante. Ça fait qu'il est à l'origine de la recherche qui a amené à développer un produit qui s'appelle aujourd'hui la... l'olivine synthétique qu'Olimag produit.

Danny va vous expliquer comment les travailleurs ont commencé chez nous puis comment ça fonctionnait. Puis son cas personnel, c'est un exemple bien précis. Danny?

M. DANNY LESSARD :

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur.

M. DANNY LESSARD :

Je vous remercie de m'entendre. Premièrement, je venais des mines. On était beaucoup sensibilisé. Le monsieur tantôt, il en a parlé. Même s'il y avait des normes, on a toujours été sensibilisés, en tant qu'anciens travailleurs dans les mines, au risque zéro. Ça fait que même si on s'en

vient... on travaillait chez nous, bien, le port du masque... on appliquait les moyens de protection qu'il y avait, là, t'sais. On ne pouvait pas en inventer à l'époque, là, on mettait des masques avec des roulettes puis on s'en allait avec ça.

Ça fait que quand on s'est construit... Parce que quand on était pour la Société nationale de l'amiante, c'était un pilotage. Quand Olimag est née, là, ça a été une grande usine, une grosse usine, puis moi, j'avais conseillé de mettre tout partout la partie amiante, qu'il n'y ait aucun travailleur d'exposé dans ça, de mettre la partie amiante en dehors de l'usine. Autrement dit, l'usine... le four, le devant du four, c'est la partie amiante, puis l'usine est faite à la fin du four. Donc, c'est 150 pieds plus loin que la partie.

Puis dans cette partie-là, c'est sûr que ça prend des inspections, mais si on pouvait mettre des caméras, des choses comme ça pour éliminer toute trace de l'humain dans cette partie-là, c'est ça que j'avais conseillé de faire, mettre des masques, prendre une empreinte des poussières dans l'air ambiant pour savoir à quoi que je m'exposais, à quoi que les travailleurs étaient exposés, puis des filtres après les travailleurs aussi. Puis là, après ça, bien là, on marchait avec les normes. Partout que j'étais capable de diminuer tout ça, on le faisait. On mettait des toiles par-dessus les convoyeurs, on fermait les chutes. Assez que là, on atteignait le bruit de fond. Le bruit de fond dans le chose, on l'atteignait.

Malheureusement, les scientifiques ne s'entendent pas pour comment prendre l'analyse à l'extérieur. Ils disent que quand on prend des pompes d'hygiéniste, c'est trop petit, le débit d'air est trop petit, on a de la misère. Ça fait que là, c'est là qu'on appuie, nous autres, le CTMP qui voudrait développer une genre de méthode -- j'espère que ça va marcher pour eux -- pour l'extérieur, parce que nous autres, on aimerait ça refaire des analyses annuelles, là, t'sais, parce que... avoir un historique.

LE PRÉSIDENT :

Comment vous vous assurez que vos travailleurs portaient adéquatement leur équipement de protection individuelle?

M. DANNY LESSARD :

Bien, c'est tous les... ceux qui vendent ces fameux masques-là ont des exigences...

LE PRÉSIDENT :

Je reprends ma question.

M. DANNY LESSARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Comment vous vous assuriez que vos travailleurs portaient les équipements de protection individuelle?

M. DANNY LESSARD :

Bien, c'est là qu'il faut prendre des contremaîtres sur place puis appliquer les mesures disciplinaires qu'il faut. Mais aussi, le CLSC, beaucoup de sensibilisation, faire de la prévention, faire... On faisait des *meetings* de... dans une salle de conférence pour... on invitait, mettons, le CLSC qui venait expliquer les risques des poussières, ils venaient expliquer des choses puis de... essayer d'avoir avec de la prévention. Puis après ça, de l'exigence de toujours mettre les masques.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a eu beaucoup de délinquants?

M. DANNY LESSARD :

Je vous dirais, dans les premiers temps, non, parce que c'était beaucoup de mineurs, d'anciens mineurs. Je vous dirais de la nouvelle génération, ça a plus tendance. Je vous dirais que je trouve des masques avec un trou dedans avec une cigarette, là, t'sais. T'sais, c'est plus difficile. Mais il faut les sensibiliser, il faut leur dire : « Mon père a travaillé dans les mines, il avait l'amiantose. » Il faut commencer au début. Parce que pour eux, c'est plus abstrait. Ça fait que c'est vraiment de l'expliquer. Moi, je...

LE PRÉSIDENT :

Et en tout, vous avez eu combien de travailleurs jusqu'à maintenant?

M. DANNY LESSARD :

On a toujours à peu près une trentaine de travailleurs.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quoi le taux de roulement?

M. DANNY LESSARD :

Présentement, il est plus élevé à cause du manque de main-d'oeuvre, là. C'est plus... puis nous autres, on a... notre plus gros agressant, nous autres, c'est les quarts de travail. On *runne* sept jours semaine. C'est les quarts de travail, ce n'est pas les conditions de travail.

LE PRÉSIDENT :

Mais le taux de roulement est plus élevé à cause du manque de main-d'oeuvre?

M. DANNY LESSARD :

Il est plus élevé à cause des quarts de travail.

LE PRÉSIDENT :

O.K. O.K.

M. DANNY LESSARD :

Les gars... travailler les fins de semaine, ce n'est pas populaire. De nuit, là, ce n'est pas populaire, ça fait que c'est strictement pour ça, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je vais vous laisser poursuivre.

M. DANNY LESSARD :

Ça fait que...

M. CLAUDE GOSSELIN :

On a... Oui, envoye donc, Danny.

M. DANNY LESSARD :

Oui, je continue? Dans les 30 travailleurs, il y a toujours un travailleur qui travaille à remplir le... comme je dirais, nous autres, la *slouss* ou le réservoir, il y a toujours un travailleur. C'est lui qui est le plus exposé, c'est lui qui est plus mon... qui développe plus mon intérêt parce que c'est... lui, il pige dans la halde puis il met ça dans le *bien*, dans un pelle *loader*. Ça fait que là, j'ai mis... j'ai demandé de faire mettre des fibres... pas « des fibres », mais des filtres 100 pour être que dans la cabine, 100 % de poussière...

LE PRÉSIDENT :

Mais quand vous puisez sur la halde...

M. DANNY LESSARD :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez des moyens de protection? Pas du travailleur, mais pour éviter que des fibres soient remises en suspension dans l'air.

M. DANNY LESSARD :

Dans la halde, souvent, c'est une halde qui est beaucoup humidifiée, hein.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. DANNY LESSARD :

T'sais, même en juillet, on ramasse de la neige encore... pas de la... de la glace drette là. C'est beaucoup, beaucoup humidifié.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum, oui.

M. DANNY LESSARD :

Ça fait que ça s'évapore... ce n'est pas quelque chose qui s'évapore...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oh boy!

M. DANNY LESSARD :

C'est plus le terrain, la circulation qui fait que là, il faut arroser, il faut... il faut arroser quelque chose. Mais pour... je dirais, moi, pour minimiser tout ça, c'est de grossir l'équipement pour faire moins de voyageements. T'sais, si on...

LE PRÉSIDENT :

Puis quand vous voyagez, vous transportez ça par camion, j'imagine?

M. DANNY LESSARD :

Non, on transporte tout ça avec un pelle *loader*. On a quasiment... nous autres, on a été...

LE PRÉSIDENT :

Avec?

M. DANNY LESSARD :

Avec un chargeur sur roues.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. DANNY LESSARD :

Ça fait qu'on est connecté...

LE PRÉSIDENT :

Fermé?

M. DANNY LESSARD :

... nous autres, sur la halde, on... Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. DANNY LESSARD :

Tout fermé. Même, on a fermé des vitres pour être sûr que les opérateurs ne *runnent* pas avec les vitres ouvertes, parce que souvent, c'est ça qui arrive, hein, il fait beau puis on ouvre les vitres, mais nous autres, on les a... on exige qu'elles restent fermées parce qu'il est protégé, en autant que tout est... tout reste fermé. T'sais, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Puis le travailleur ou les travailleurs qui sont envoyés sur la halde, est-ce qu'il y a des mesures particulières pour s'assurer que lorsqu'ils quittent les haldes, qu'elles n'entraînent pas des fibres d'amiante avec elles?

M. DANNY LESSARD :

Il y a une chambre de décontamination qu'ils peuvent passer, se nettoyer, puis dans le pelle *loader*, on...

LE PRÉSIDENT :

C'est une chambre... une double chambre à...

M. DANNY LESSARD :

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

... une à pression négative?

M. DANNY LESSARD :

Tout selon la CSST, là.

LE PRÉSIDENT :

Selon la CSST, O.K.

M. DANNY LESSARD :

C'est ça. On s'est tout référé à ce fameux livre-là, là. C'est... c'est ça qu'on essaie, là, t'sais. Puis ensuite, quand on demande... quand il sort de l'équipement du chargeur sur roues, d'avoir... de mettre leur masque, t'sais, de...

LE PRÉSIDENT :

Vous avez eu des inspections de...

M. DANNY LESSARD :

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

À quelques reprises?

M. DANNY LESSARD :

Bien, assez fréquemment. Encore...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez été pris en défaut?

M. DANNY LESSARD :

Non, pas à l'heure actuelle. Mais comme le risque, c'est toujours...

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous n'avez jamais eu de pénalité?

M. DANNY LESSARD :

Non. Le risque, à l'heure actuelle, comme le risque est zéro, il y a toujours une technologie ou un que... faire un principe que les gars, ils ont plus tendance à nous aider pour dire : « Bien, regarde, fais donc comme ça. » Eux autres...

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends. Est-ce que...

M. DANNY LESSARD :

Ça fait que c'est de même qu'on s'est amélioré.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous receviez des inspections, est-ce que vous étiez avisés auparavant que...

M. DANNY LESSARD :

Pas toujours. Pas toujours. Pas toujours.

LE PRÉSIDENT :

Non, pas...

LA COMMISSAIRE :

Moi, j'ai juste une question. Pour vous, vous avez reçu votre certificat d'autorisation en 1986. Est-ce qu'il a évolué avec le temps? C'est-à-dire, est-ce que vous avez reçu de nouvelles conditions à l'intérieur de ce certificat-là de la part de différents ministères?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, actuellement, constamment, à chaque fois qu'on rajoute des équipements, qu'on améliore les équipements. Si vous regardez dans notre mémoire, on vous a joint toutes les étapes. Les équipements ont tous été acceptés par le gouvernement. On a eu des CA à chaque fois qu'on fait des transformations.

Actuellement, même avant que le BAPE soit annoncé, l'an passé, on a mis 2.5 millions d'investissements à l'entrée de la matière première pour produit fini à la partie la plus sensible pour s'assurer qu'on n'ait aucune émanation possible des poussières, à part de la partie entre la... ce qu'on appelle la halde et l'alimentation du moulin, on a le *loader*. Mais aussitôt que c'est mis dans le système d'alimentation, il n'y a plus aucune fibre, il n'y a aucune... pas de fibre ou les fibres, mais les... les résidus ou la matière première n'est plus en contact avec personne. Personne ne peut la voir. Elle est aspirée, elle est traitée, puis les résidus qu'on rejette sur la dompe sont faits de façon selon les normes de la CSST, humidifiés et retournés sur la dompe.

Mais actuellement, on essaie de trouver un équipement adéquat pour recycler ces résidus-là, qui n'ont pas été calcinés, pour un nouveau marché qu'on a déjà détecté, mais il faut s'assurer d'avoir le bon four qui va pouvoir traiter les résidus, parce qu'ils sont assez fines qu'ils partent dans l'air quand on les rentre dans le four. Ça fait qu'il faut trouver un four très spécial. Ce qu'on a localisé actuellement, le CTMP local travaille sur le dossier avec nous pour essayer de développer ce nouveau genre d'équipement là pour éliminer le plus de retour de fibres sur la halde. Moi, je dis tout le temps « sur la dompe », là, mais excusez.

Mais il y a un point que je voulais clarifier parce que j'avais dit aussi que lors du dernier test qu'on a eu en 2014, ils avaient détecté dans notre cour 0.4 de fibres d'amiante dans la section où est-ce que le chariot élévateur... pas « le chariot élévateur », où le...

M. DANNY LESSARD :

Le chargeur.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... où le chargeur sur roues... -- moi, j'appelle ça « un *loader* » -- où est-ce que le *loader* manipule le plus et qu'il peut faire le plus de poussières, on était à 0,4.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez écrit 0.5.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, bien oui, ils avaient fait une moyenne des deux dernières fois. À la dernière, on était 0.4; à l'avant, on était plus haut. On s'était amélioré. Puis on avait dit 0.8 à l'intérieur. Ça fait que c'est... le 0.8, ce n'est pas des fibres d'amiante, c'est encore du sable calciné que c'est de la poussière. Le CLSC avait mentionné dedans qu'il avait retourné...

LE PRÉSIDENT :

Mais à ce moment-là...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Regardez dans le rapport...

LE PRÉSIDENT :

À ce moment-là, ce n'est pas des fibres par...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, c'est... le 0.8, c'était de la poussière.

LE PRÉSIDENT :

Mais le 0.4?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Le 0.4, lui, c'était les fibres.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Mais le 0.8 à l'intérieur de l'usine, on est à zéro. Et on est même en bas de la... vous appelez le bruit de fond, on est à zéro à l'intérieur. Ça a été testé, ça a été écrit dans notre rapport qu'on vous a déposé. C'est le CLSC avec la Santé publique qui avait trouvé un autre laboratoire qui avait analysé le

0.8, puis tout le monde ont réalisé que ce n'était pas des fibres d'amiante qu'on avait, c'était du... de l'olivine synthétique qui ne contient aucune fibre. Puis à notre grande surprise, on était même en bas du bruit de fond à l'intérieur de l'usine.

Ça fait que ça, c'est un point que je voulais clarifier parce que...

LE PRÉSIDENT :

Quand vous parlez de bruit de fond à l'intérieur de l'usine, c'est à l'intérieur de la norme, hein, c'est ça?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Bien oui, c'est ça. Parce qu'on est... le 0.004, là, nous autres, on est à...

LE PRÉSIDENT :

Ah non, mais ça, ce n'est pas une norme...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, ce n'est pas une norme.

LE PRÉSIDENT :

... le 0.004, hein?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

0.004, pour des raisons que j'ignore, plusieurs d'entre vous l'aviez adopté comme le bruit de fond.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui. Puis nous, dans...

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas nécessairement le bruit de fond.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui. Puis nous, dans l'usine, on est à zéro.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends très bien.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Ça fait que c'est... on a atteint ce niveau-là de manutention. Ça fait que ça, c'est un point que je voulais reclarifier parce que j'avais dit à la commission que j'étais à 0.8 sur la fibre d'amiante à l'intérieur. J'étais complètement dans le champ gauche. D'après moi, j'étais gelé. Mais j'ai... il y a quelque chose.

Ça fait qu'un des points importants que je voulais mentionner avec vous autres, à part des questions que vous pourriez me poser, à part... pour le futur, pour nous autres, à part du four spécial qu'on recherche pour pouvoir essayer de traiter les fines qu'il faut rejeter actuellement sur la dompe pour faire vraiment un produit circulaire, notre... le CTMP, on a travaillé avec eux dernièrement. Danny a passé beaucoup de temps avec eux depuis un mois. Puis actuellement, on est en train d'élaborer un système de tests à l'intérieur de... sur notre terrain et dans la cour, mais le CTMP n'a pas les... tous les outils, les licences pour certifier les tests qu'on va faire sur notre terrain. On est toujours obligé d'aller à l'extérieur de la ville ou de la province.

Ça serait vraiment... j'espère que dans le programme du CTMP, ils ont demandé des fonds, mais pour nous, comme entreprise, pour réaliser toutes les... la protection de nos travailleurs et s'assurer que nos produits puis l'environnement est correct, on a besoin d'avoir des outils pour les analyser. Ça fait que nous, on est un fabricant, mais on n'est pas un laboratoire. Puis le CTMP, je pense qu'il aurait

besoin de votre support ou de vos recommandations pour avoir les outils que ça prend pour le faire.

Puis le dernier item qu'on tient bien à coeur : même si on est capable d'être en bas de la norme d'une fibre par centimètre cube, pour nous, on pense que vous devriez nous maintenir la fibre par centimètre cube. On ne croit pas qu'on a obligé d'avoir zéro pour être motivé à chaque matin d'atteindre zéro. Et on ne sait pas comment des fois l'atteindre. Ça peut nous prendre de l'argent, ça va nous prendre de l'aide du gouvernement, mais le but, c'est toujours la santé de nos travailleurs.

Danny expliquait qu'on a des conditions de travail chez Olimag, des heures d'emploi qui sont vraiment compliquées pour les travailleurs. On travaille sur sept jours. On travaille sur 24 heures. On travaille à toutes les fins de semaine. Quand que les gens ont le choix d'aller travailler ailleurs, on est la... même si on est reconnu comme un des bons employeurs de la région, on traite bien nos employés, leur santé est importante, puis on essaie d'atteindre le point zéro si on serait capable, mais... mais la norme, de un, nous permet, comme entreprise, on l'a prouvé avec les années, on n'a pas de travailleurs qui sont malades, qui l'ont été ou qui le seront, mais ça nous donne... c'est une entreprise manufacturière puis on a des hauts puis des bas.

LE PRÉSIDENT :

Il va falloir que je vous arrête parce que j'essayais de trouver un moment d'arrêt...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... où vous repreniez votre souffle, mais il n'y en a pas. Juste pour vous dire, bien, il faudrait arrêter, là. Donc, nous aurions juste une dernière petite question.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui. Et que... c'est les seuls points que j'avais. Je peux répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

Heureusement. Et une réponse courte.

M. CLAUDE GOSSELIN :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Question courte, réponse courte.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Je vais essayer.

LE COMMISSAIRE :

Vous avez parlé beaucoup des travailleurs puis je comprends que vous faites tous les efforts pour protéger vos travailleurs, c'est clair dans mon esprit. On n'a pas parlé beaucoup... Votre chargeur sur roues, lorsqu'il est sur la halde et qu'il transporte les résidus puis il les amène sur un convoyeur, c'est ce que j'ai bien compris, est-ce qu'il y a déjà eu des simulations ou des mesures dans l'air? Parce que là, il y a vos travailleurs, c'est une chose, mais il y a ce qui pourrait être émis dans l'air, transporté par le vent et aller contaminer, si vous voulez, les résidences autour. Est-ce qu'il y a eu des mesures qui ont été faites? Ou comment votre certificat d'autorisation a été obtenu à ce chapitre-là? Parce que je suis convaincu que ça a été une préoccupation du ministère de l'Environnement.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui. Danny peut répondre, c'est lui qui avait fait les tests.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. DANNY LESSARD :

Oui, je... quand tantôt j'ai dit que je l'ai fait sur des postes fixes, le poste fixe, je l'ai -- c'est-tu en marche? Oui? Le poste fixe, je l'ai mis plus proche possible d'où que le gars est... où que le travailleur vide la halde. Quand il pige dans la halde, c'est très humide.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. DANNY LESSARD :

Où qu'il vide, c'est là que ça pourrait s'évaporer, là, parce que là, c'est... il ne vide pas ça d'un coup, là, il vide ça tranquillement, l'air passe au travers.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Puis... O.K. Là, je comprends. Puis ces analyses-là, c'est quelles analyses que vous faites?

M. DANNY LESSARD :

C'est une analyse à poste fixe à l'extérieur.

LE COMMISSAIRE :

Oui, je comprends, mais est-ce que c'est le MET ou c'est... comment vous déterminez s'il y a des fibres dans l'air? Quel type...

M. DANNY LESSARD :

L'analyse à moi a été faite par le CLSC, là. Ce n'est pas moi qui a fait l'analyse.

LE COMMISSAIRE :

C'est ça, O.K.

M. DANNY LESSARD :

C'est le CLSC qui a fait une analyse.

LE COMMISSAIRE :

Ça se fait périodiquement ou?

M. DANNY LESSARD :

Bien, ça s'est fait deux fois dans le temps, mais c'est ça qu'on voudrait faire plus régulier. Parce que là, on avait...

LE COMMISSAIRE :

O.K. Je comprends.

M. DANNY LESSARD :

... on avait la chance qu'était le CLSC...

LE PRÉSIDENT :

Le CLSC a fait des mesures de fibres d'amiante?

M. DANNY LESSARD :

Oui, c'est... Oui, c'était les hygiénistes industrielles qui faisaient... c'était monsieur Raymond Jacques. C'était lui...

LE PRÉSIDENT :

Mais le CLSC ne sont pas dotés de...

LE COMMISSAIRE :

Ils ne sont pas équipés pour faire ça.

LE PRÉSIDENT :

... microscope électronique en transmission.

M. DANNY LESSARD :

Bien, eux autres, ils prennent les capsules puis ils les font analyser.

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est ça.

M. DANNY LESSARD :

C'est ça, ils les font analyser.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce n'est pas le CLSC qui le fait.

M. DANNY LESSARD :

Bien, lui...

LE PRÉSIDENT :

Le CLSC sert d'intermédiaire?

M. DANNY LESSARD :

Oui. Lui... bien lui, il assiste, là, t'sais, c'est lui que... où qu'on détermine où que c'était le plus problématique. Comme la question que vous avez posée, c'est lui qui détermine l'endroit, ça fait qu'on...

LE PRÉSIDENT :

Bon.

M. DANNY LESSARD :

... nous autres, on participe juste à son élaboration.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. DANNY LESSARD :

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous deux.

M. CLAUDE GOSSELIN :

O.K.

M. DANNY LESSARD :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mario Dufresne.

**COMITÉ D'APPUI AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉS
DE LA RÉGION DES APPALACHES
M. MARIO DUFRESNE
Mme FLORENCE LOUBIER**

M. MARIO DUFRESNE :

Bien, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. MARIO DUFRESNE :

Nous sommes CATTARA, Comité d'appui aux travailleurs et travailleuses accidentés de la région des Appalaches. J'ai avec moi madame Florence Loubier qui fait partie du conseil d'administration et je vais lui laisser le soin de vous présenter brièvement qu'est-ce que l'organisme communautaire CATTARA.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Bonjour.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « Le Comité d'appui aux travailleurs... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] peuvent être renouvelés. »

CATTARA compte 42 membres, majoritairement des personnes qui sont ou été victimes d'accidents de travail et de maladie professionnelle. L'organisme traite en moyenne 200 dossiers

d'accidents ou de maladies professionnelles par année. Avec son siège social à Thetford Mines, CATTARA est directement concerné par les questions relatives à la santé des travailleurs et travailleuses et ex-travailleurs et ex-travailleuses en contact avec des minerais contenant de l'amiante.

Le Comité d'appui des travailleurs et travailleuses accidentés de la région des Appalaches compte sur les services de deux employés à temps plein et un superviseur ex-commissaire de la Commission des lésions professionnelles, aujourd'hui Tribunal administratif du travail, et un ex-président syndical de la mine d'amiante Bell et formateur à la retraite et santé et sécurité et normes du travail au sein des syndicats Métallos.

CATTARA intervient régulièrement dans les médias sur toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les normes du travail.

M. MARIO DUFRESNE :

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « D'entrée de jeu, il importe d'affirmer... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] de la qualité de l'air ambiant. »

Tout comme les techniques de mouillage du sol.

Mme FLORENCE LOUBIER :

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Bien que notre secteur d'intervention... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] appelons les haldes. »

Plus jeune, moi aussi c'était « dompe ».

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « On estime que ces résidus... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] 20 % de fibre d'amiante. »

Ce sont les chiffres fournis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Toutefois, ils contiendraient également... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] forte concentration de magnésium. »

Environ 35 % selon le docteur Emmanuelle Cecchi de l'Unité de recherche et de service en technologie minérale.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Ce qui représente un potentiel... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] ainsi par crédulité ou par naïveté. »

Lors des auditions sectorielles du 24 janvier 2020, nous avons été à même de constater qu'il est envisageable pour les groupes... -- j'ai froid -- pour les groupes qui oeuvrent à la défense des travailleuses et travailleurs victimes d'accidents ou de maladies professionnelles de s'asseoir à une même table afin que, de sorte, que des mesures raisonnables soient prises dans le but de garantir la santé et la sécurité de ces travailleuses et travailleurs.

Pour CATTARA, cette position laisse des ouvertures qui vont dans le sens de... dans le sens que nous préconisons, c'est-à-dire la... cohabiter santé, sécurité, environnement et économie.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être... je vois qu'il y a de légères différences entre le mémoire qui a été déposé et ce que vous lisez, mais c'est très bien, là, c'est juste des ajouts. Mais peut-être y aller vers les éléments essentiels pour que nous puissions arriver dans le temps, là. Parce que si vous continuez à lire, avec la période de questions...

M. MARIO DUFRESNE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

... on ne sera pas loin d'une heure.

Mme FLORENCE LOUBIER :

O.K.

M. MARIO DUFRESNE :

On peut aller direct à la conclusion, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez. Parce que... d'autant plus que nous l'avons lu.

M. MARIO DUFRESNE :

Oui, bon, parfait. Puis nous aussi, on a froid.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « De toutes les hypothèses concernant... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] proportionnelles aux risques. »

À l'instar de plusieurs intervenants, nous voulons, en terminant, reposer la question qui hante bien des esprits : si le danger est si grand, pourquoi accepte-t-on que des familles vivent à proximité des haldes?

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci à vous deux.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Loubier, peut-être une parenthèse avant. Vous êtes photogénique. Vous avez paru dans la Gazette de samedi.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Oh! C'est tout un honneur pour moi.

LE PRÉSIDENT :

C'est quand même un article assez grand sur les travaux de la commission.

Mme FLORENCE LOUBIER :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Et on vous fait une bonne place dans cet article-là avec une photo, donc...

Mme FLORENCE LOUBIER :

Bien moi, je crois que c'est important qu'il y a des humains ici. Puis plus que je pense, je reviens toujours que s'il faut que vous nous démenagiez, c'est une région complète puis c'est une région qu'on aime. Mais je vous le dis, je ne vais pas aller à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

Nous l'avions bien compris.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Mais peut-être une question plus de fond, parce qu'effectivement, vous êtes revenue avec cette dernière phrase que vous venez d'expliquer, de dire : « Bien, si c'est si dangereux, pourquoi on nous laisse vivre là? » Je voulais vous demander : est-ce que vous avez, au fil du temps, contacté la Direction de santé publique pour voir avec elle, vérifier avec elle qu'est-ce qui fait problème, qu'est-ce qui devrait être fait comme... quelles sont les solutions possibles qui sont devant vous?

M. MARIO DUFRESNE :

Présentement, non.

LE PRÉSIDENT :

Pas présentement, mais de...

Mme FLORENCE LOUBIER :

Avant?

LE PRÉSIDENT :

Depuis le temps que vous existez, là.

M. MARIO DUFRESNE :

Non.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Non.

M. MARIO DUFRESNE :

Cette question-là, en fait, c'est la venue du BAPE qui l'a mise à notre ordre du jour.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. MARIO DUFRESNE :

T'sais, comme je disais, on est un organisme communautaire, on est deux pour couvrir Mégantic et Appalaches, et on... Lotbinière et tout ça. Donc, 200 dossiers, c'est un par jour d'accidentés que nous devons défendre. Donc, c'était difficile. C'est pourquoi, même, on s'est questionné, monsieur Bourque le sait, on s'est parlé souvent et écrit. Au départ, on ne voulait même pas s'en occuper. Par la suite, avec le conseil d'administration, on a vu l'importance du dossier et aussi le rôle qu'on pouvait y jouer. Et suite à ça, ça fait deux semaines qu'on travaille intensément pour justement questionner puis tenter aussi

d'avoir notre place sur les tables, et c'est effectivement une question, parce qu'on pense que c'est important. On ne comprend pas, vraiment pas, pourquoi la Santé publique, et je ne veux pas les accuser de rien, mais pourquoi la Santé publique accepte qu'on vive là, accepte que j'ai élevé mes filles juste à côté des haldes. Moi, ma maison est tout près, environ 150 mètres. Et que la DPJ n'est pas venue me les enlever non plus. Ça fait que c'est une question qu'on va poser directement, oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors...

Mme FLORENCE LOUBIER :

Excusez.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Quand vous me parlez de la Santé publique, est-ce que moi, je peux parler de 45 ans en arrière où elle n'existait pas, la Santé publique, à l'époque? Est-ce que ça peut...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, oui.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Moi, ce que, de mémoire, j'ai... 45 ans en arrière, quand j'ai fait la grève en 40... en 75 -- pas « 45 », je n'étais pas encore au monde -- on ne les a jamais vus, on ne les a jamais entendus, sauf que les travailleurs, on n'a jamais eu d'aide de leur part aussi.

Si je recule en arrière, les médecins ou les avocats, on ne les avait pas. Personne ne nous aidait. Il a fallu aller chercher des gens ailleurs pour nous aider. Ça fait que quand je les vois aujourd'hui qui sont là, ils ont un rôle à jouer, mais à cette époque-là, on ne l'a pas eu. Les gens travaillaient puis ils se faisaient dire n'importe quoi, là. On n'en parlait pas de l'amiante. On n'en parlait pas de l'amiantose.

Mais la journée où que c'est devenu... -- c'est un gros mot que je vais dire -- la journée où que c'est venu rentable, on les voit les avocats puis les docteurs à la télévision maintenant avec leur

publicité, puis ça, ça me choque. Là, tout le monde veut faire sa... son meilleur d'eux autres même, mais dans quel but, je ne le sais pas. En tout cas, moi je dis toujours : « À qui ça rapporte? » Mais je ne veux pas que ça rapporte sur notre dos.

LE PRÉSIDENT :

On a très bien compris.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

J'ai une courte question pour vous, madame Loubier. Il y a une phrase qui m'a marquée dans votre intervention, puis je pense que c'est aussi dans votre mémoire. Vous souhaitez que -- et là je vais vous citer : « Que les intervenants viennent s'asseoir à la même table. » Ça, est-ce que c'est un constat de votre part que ça n'a pas été et ce n'est pas le cas actuellement?

Mme FLORENCE LOUBIER :

Non. À l'heure actuelle, non. C'est... Bien, on a des contacts, là, avec certaines personnes.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Mais il y a d'autres personnes qui n'existent pas (inaudible) qui ne sont pas là.

LE COMMISSAIRE :

Donc, ça serait important que les intervenants... si je comprends bien votre intervention, que les intervenants, là, je dirais, décisionnels puissent s'asseoir à la même table?

Mme FLORENCE LOUBIER :

C'est toujours la même histoire. Des représentants décisionnels devraient écouter aussi des gens qui sont à la base comme peut-être nous, là, oui.

LE COMMISSAIRE :

Très bien.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Mais ça ne se fait pas et ça va... il faut que ça se fasse, effectivement.

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Bien, je vous remercie beaucoup.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Bien, c'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame, monsieur.

Mme FLORENCE LOUBIER :

Nous sommes très contents de votre commission.

M. MARIO DUFRESNE :

Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Alors, ceci termine la troisième séance que nous reprendrons dans trois quarts d'heure pour la quatrième séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 FÉVRIER 2020, À 13 h 30

Je, soussignée, ROXANNE VEILLEUX, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Roxanne Veilleux

Roxanne Veilleux, s.o.